

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
PRIMATURE

CABINET DU PREMIER MINISTRE



RAPPORT

DE L'ENQUÊTE DE SUIVI DE

LA SITUATION ALIMENTAIRE

(ESA-7)

FEVRIER 2023

Table des Matières

Sigles.....	1
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	2
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
2. MÉTHODOLOGIE.....	5
2.1. Zone et population de l'enquête	5
2.2. Échantillonnage et représentativité	5
2.3. Formation, outils et déroulement de la collecte des données	5
2.3.1. Séance d'harmonisation	5
2.3.2. Outils de collecte.....	6
2.3.3. Déroulement de la collecte.....	6
3. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET CONDITIONS DE VIE ...	6
3.1. Caractéristiques socio-démographiques des ménages	6
3.1.1. Répartition des ménages selon les caractéristiques socio-démographiques	6
3.1.2. Répartition des ménages selon la contribution au revenu du ménage	10
3.1.3. Condition de vie des ménages (accès eau potable, types toilettes, énergie cuisson).....	11
4. SITUATION DES MARCHÉS, REVENU ET DEPENSES DES MENAGES.....	12
4.1. Accès (physique et économique) aux marchés	12
4.1.1. Accès physique aux marchés.....	12
4.1.2. Accès économique aux marchés d'approvisionnement	12
4.2. Perception du revenu et dépenses des ménages	13
4.3. Perception du pouvoir d'achat des ménages	14
4.3.1. Types de dépenses alimentaires et non alimentaires.....	15
4.4. Pratique de l'activité agricole	16
5. SITUATION ALIMENTAIRE DES MENAGES	17
5.1. CONSOMMATION ALIMENTAIRE DES MENAGES	17
5.1.1. Le score de consommation alimentaire (SCA) et les groupes d'aliments consommés.....	17
5.1.2. La diversité alimentaire du ménage.....	22

5.1.3. Répartition des ménages selon l'échelle domestique de la faim et les types d'expérience de faim (HHS)	23
5.2. COMPORTEMENT ALIMENTAIRE	23
5.2.1. Difficultés alimentaires et les types de stratégies alimentaires	24
5.2.2. Répartition des ménages selon l'évolution de leur moyens existence (LCSI) et les types de stratégies de ME	25
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	28
6.1. Conclusion	28
6.2. Recommandations.....	28
7. ANNEXES	30
7.1. Tableaux de résultats par département	30
7.2. Questionnaire de l'enquête ESA7	44

Liste des figures

Figure 1 : Tranche d'âge du chef de ménage	7
Figure 2 : Sexe du chef de ménage	7
Figure 3 : Niveau d'instruction du chef de ménage	8
Figure 4 : Catégorie socio-professionnelle selon le milieu de résidence	9
Figure 5 : Contribution du CM au revenu total du ménage	10
Figure 6 : Conditions de vie des ménages (source eau boisson, type toilette, source énergie cuisson).....	11
Figure 7 : Difficulté d'accès physique aux marchés.....	12
Figure 8 : Difficulté d'accès économique aux marchés	13
Figure 9 : Perception du revenu total du ménage	14
Figure 10 : Part des dépenses totales sur les dépenses totales	15
Figure 11 : Type de dépenses alimentaires et non alimentaire du ménage.....	16
Figure 12 : Pratique agricole campagne agricole 2022/2023	17
Figure 13 : Score de consommation alimentaire (SCA) selon le milieu de résidence.	18
Figure 14 : Consommation alimentaire Pauvre chez les ménages selon le département	19
Figure 15 : Groupe d'aliments consommé selon les groupes d'aliments	21
Figure 16 : Répartition des ménages selon la diversité alimentaire.....	22
Figure 17 : Echelle domestique de la faim.....	23
Figure 18 : Indice des stratégies de survie ou des stratégies alimentaires.....	24
Figure 19 : Type de stratégies d'adaptation liées à l'alimentation	25
Figure 20 : Indice des stratégies de moyens d'existence.....	26
Figure 21 : Types de stratégies de moyen d'existence.....	27

Liste des tableaux

Tableau 1 : Groupes de consommation alimentaire selon le département.....	30
Tableau 2 : Score de diversité alimentaire (HDDS) basé sur les derniers 24 heures selon le département	32
Tableau 3 : Indice des stratégies d'adaptation alimentaire (rCSI) selon le département	34
Tableau 4 : Indice des stratégies basées sur les moyens d'existence (LCSI) selon le département.....	36
Tableau 5 : Echelle domestique de la faim (HHS) selon le département	38
Tableau 6 : Part des dépenses alimentaires sur les dépenses totales (PDAM) selon le département	40
Tableau 7 : Durée des stocks de céréales selon le département	42

SIGLES

ACF	Action Contre la Faim
BM	Banque Mondiale
CH	Cadre Harmonisé d'analyse des personnes en IA et d'identification des zones à risque
FAO	Food and Agriculture Organization
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
HHS	Echelle Domestique de la Faim du ménage
SDAM / HDDS	Score de Diversité Alimentaire du Ménage
IA	Insécurité Alimentaire
LCSI	Indice des Stratégies d'adaptation basé sur les Moyens d'existence
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDAM	Part des Dépenses Alimentaires du Ménage
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
rCSI	Indice des Stratégies de Survie
SAP	Système d'Alerte Précoce
SE-CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SCA / FCS	Score de Consommation Alimentaire

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au Sahel, la campagne agricole 2022-2023 a enregistré une production céréalière de 77,6 millions de tonnes, soit une hausse de 8% par rapport à l'année dernière et de 6% comparée à la moyenne des cinq dernières années, même si des baisses localisées sont constatées dans certaines localités des pays.

Au Sénégal, les données sur la production agricole de la campagne 2022/2023, indiquent une hausse de la production céréalière de 23% par rapport à la moyenne des 5 dernières années, au niveau national. Concernant les légumineuses, une légère hausse (6%) est notée sur la production arachidière et une baisse de 19% sur le niébé. S'agissant du bilan fourrager, il est déficitaire dans 21 départements sur les 42 suivis hormis les départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye. Le déficit de fourrage est plus accentué dans la partie nord du pays notamment dans les départements de Dagana, Podor et Matam avec respectivement des valeurs de -11,5%, -24% et -25%. La situation halieutique est marquée par une baisse de 20% sur la production de poisson par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années.

Malgré les efforts de sortie de la crise économique engendrée par la pandémie à covid-19, les pays ont connu une autre crise économique, découlant des tensions dites russo-ukrainienne en février 2022. Le Sénégal n'étant pas épargné des conséquences de ces tensions l'a ressenti à travers une hausse généralisée des prix de plusieurs denrées de consommation.

Dans cette optique, les analyses du Cadre Harmonisé font apparaître des résultats applicables du mois de mars à mai 2023, une population en situation de crise à catastrophe, de six-cent-soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf (679 889), soit 4% de la population totale sénégalaise analysée.

En prélude aux sessions du Cadre Harmonisé, des enquêtes de suivi de la situation alimentaire se déroulent afin de pouvoir renseigner les indicateurs de résultat relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi que des facteurs contributifs relatifs à la disponibilité, à l'accès, à l'utilisation et à la stabilité des aliments. C'est dans ce sillage que le septième passage de l'Enquête de suivi de la Situation Alimentaire (ESA-7) a été organisée au mois de février 2023 sur une durée de dix-neuf (19) jours, par le SECNSA, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers notamment le PAM, la FAO, la Banque Mondiale et le PRAPS, qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette opération.

Les agents de collecte sont parvenus à interviewer avec succès, un nombre de quatre mille cinq cent cinquante-six (4556) ménages, résidants les 14 régions et 45 départements du pays, tout milieu de résidence confondu, Keur Massar étant considéré comme une commune dans le département de Pikine.

Les résultats de l'enquête ont montré qu'en février 2023, la consommation alimentaire des ménages, qualifiée de modérée ou sévère, était globalement plus satisfaisante qu'en février 2022. Ainsi, la proportion de ménages concernés par cette consommation alimentaire inadéquate (limite ou pauvre) a régressé en passant de 17,5% en février 2022 à 14,3% en février 2023. Cette situation favorable pourrait s'expliquer par la baisse notoire des prix des denrées de première nécessité suite aux mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la vie chère. La consommation alimentaire des ménages est moins satisfaisante en milieu rural qu'en milieu urbain. Une proportion de 4,7% des ménages du milieu rural ont déclaré avoir une consommation alimentaire pauvre alors que cette proportion est de 3,2% en milieu urbain.

La consommation alimentaire « acceptable » au niveau national se caractérise par une prédominance du sucre (15,9%), du lait (14,2%), d'aliments de base (14,4%), de fruits

(13,3%) et de légumes (13,1%). Le groupe de consommation alimentaire qualifié de « pauvre » se caractérise par une alimentation composée de moins de fruits (12,3%), de produits riches (7,5%) en protéines animales (viande, abats et muscles, poissons, œufs) et de sucre (16,2%) que les groupes de consommation limite et acceptable.

Du point de vue comportement alimentaire, les stratégies « diminuer la quantité de nourriture à consommer par le ménage » et « réduire la quantité de repas prise par les adultes au profit des enfants » sont les stratégies les plus utilisées respectivement par 13,9% et 9,7% des ménages enquêtés. Quant à la « diversité alimentaire pauvre », elle concerne seulement 0,5% des ménages avec une consommation alimentaire de moins de deux (2) groupes d'aliment.

Nonobstant cette amélioration de la situation alimentaire au niveau national, les données révèlent des difficultés alimentaires particulières d'autant plus que 17% des ménages ont déclaré avoir adopté des stratégies de crises, liées à la réduction des dépenses de santé, 2,2% des dépenses allouées à la production et 1% d'entre eux ont dû retirer leurs enfants de l'école pour pouvoir combler les difficultés alimentaires et économiques qu'ils endurent. En outre, au niveau national, 4,5% des ménages sénégalais ont déclaré avoir vécu une sensation de faim au cours des 30 jours qui ont précédé le passage de l'agent enquêteur.

Au niveau national, l'expérience de faim a concerné 4,5% des ménages enquêtés qui ont déclaré l'avoir vécu au cours des 30 jours qui ont précédé le passage de l'agent enquêteur. Cette situation est plus accentuée chez les ménages ruraux (5,9%), que chez les ménages urbains (2,2%).

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) a mis en place en 2006, le Système d'Alerte Précoce (SAP) qui a pour mission de prévenir et gérer les crises alimentaires. C'est un cadre d'échange et d'analyse d'informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A cet effet, il collecte, traite et analyse des données primaires et secondaires.

Depuis 2010, le SAP collecte des données primaires auprès des ménages et des données secondaires auprès des structures qui interviennent dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les données primaires sont collectées par le SAP national, afin de renseigner les indicateurs de sécurité alimentaire, de nutrition et les moyens d'existence des ménages. Les résultats obtenus permettent de suivre et d'évaluer les indicateurs de mesure de la situation alimentaire, nutritionnelle et les moyens d'existence des ménages. Les données secondaires, collectées auprès des sectoriels relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont analysées dans le bulletin trimestriel du SAP, dans les analyses OA, au (CH) et dans le suivi des ZAR.

Afin de remédier aux difficultés de disponibilité des données de nutrition notamment avec l'indicateur de résultat poids/taille, lors des analyses CH, le SE-CNSA a renforcé son dispositif de collecte de données sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience avec des enquêtes intégrées d'envergure nationale (expérimentées en 2013 et en 2019). A cet effet, des résultats pertinents se sont révélés sur la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages, avec des corrélations et/ou correspondances entre les indicateurs SAN.

En 2018, le SE-CNSA a enclenché le processus des Enquêtes de suivi de la Situation Alimentaire (ESA) avec l'intégration des volets Nutrition et/ou Résilience lors des passages du mois d'octobre. Dans ce sillage, un passage a été effectuée Enquête de suivi de la Situation Alimentaire (ESA) a permis de renseigner les indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition lors de la session du (CH) de Novembre 2022. Par ailleurs, elle a permis d'avoir les preuves sur les indicateurs de résultat de la consommation alimentaire (CA), de l'évolution des moyens d'existence (EME) et de l'État nutritionnel des ménages.

Au mois de février 2023, « les prix des céréales locales restent très élevés malgré l'arrivée des nouvelles récoltes sur le marché », de même « ceux des céréales importées sont toujours tendues avec le contexte international caractérisé par la guerre russo-ukrainienne », selon le bulletin mensuel du commissariat à la sécurité alimentaire. En effet, les prix des denrées de base n'ont cessé de grimper avec une hausse de plus de 69% pour les céréales : mil (89%), maïs (69%) et sorgho (69%).

L'enquête de suivi de la Situation Alimentaire (ESA-7) a été réalisée par le SE-CNSA, du 08 au 26 février 2023, dans l'optique de suivre l'évolution des indicateurs de sécurité alimentaire ainsi que les moyens d'existence des ménages au Sénégal.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Zone et population de l'enquête

L'enquête a eu lieu dans les milieux urbains et ruraux des 14 régions et 45 départements du Sénégal. Elle a été menée auprès d'un échantillon de ménages ordinaires résidant dans les 45 départements du pays, Keur Massar n'étant pas analysé en tant que département à part, mais plutôt inclus dans son département d'origine, Pikine. Au sein du ménage, la première cible est le chef de ménage pour l'administration globale du questionnaire ménage.

2.2. Échantillonnage et représentativité

L'enquête ESA-7 est de type transversal, stratifiée selon le milieu de résidence et à deux degrés d'échantillon. Le premier degré d'échantillonnage consistait à tirer les districts de recensement (DR) au sein du département et le second degré à tirer les ménages au sein du DR.

Les indicateurs de sécurité alimentaire collectés sont représentatifs jusqu'au niveau département. La formule de calcul est appliquée pour chaque strate (département). Ainsi, les échantillons sont représentatifs au niveau du département pour l'ensemble des indicateurs de sécurité alimentaire.

$$N = Deff * 1,962 * p(1-p) / d2$$

Le nombre de districts de recensement (DR) par département est au moins égal à 20, afin d'avoir une bonne variabilité des données collectées. Ce nombre de DR est déduit de la taille d'échantillon requise au niveau du département, divisé par le nombre de ménages à enquêter dans chaque DR du département. En effet, dans chaque département, il a été retenu d'enquêter au moins 6 ménages par DR.

Les ménages enquêtés sont au nombre de 100 au minimum dans chacun des quarante-cinq (45) départements du pays.

2.3. Formation, outils et déroulement de la collecte des données

2.3.1. Séance d'harmonisation

La mise en œuvre de l'enquête ESA-7 a démarré le 07 février 2023 avec une formation ou séance d'harmonisation des agents de collecte, dans les locaux du SE-CNSA. La séance d'harmonisation a duré une journée entière avec 24 participants dont 20 enquêteurs et 4 superviseurs/formateurs dans la salle de conférence du SE-CNSA.

Cette séance d'harmonisation a permis à l'ensemble des enquêteurs présents, de capitaliser les connaissances sur les indicateurs de sécurité alimentaire et de moyens d'existence inclus dans le questionnaire de l'ESA7. Les présentations étaient au nombre de deux (2), une première sur l'enquête et une autre sur les indicateurs à collecter. La séance s'est déroulée de façon interactive avec des questions, des réponses allant dans le sens d'une bonne et commune compréhension.

2.3.2. Outils de collecte

L'outil utilisé pour la collecte des données est un questionnaire de 8 pages sous format word. Ce questionnaire est déroulé être 15 à 20 minutes d'interview par les enquêteurs. Des tablettes où l'application SapMobile est implémenté sont utilisées par les enquêteurs. L'agent enquêteur s'intéresse au chef de ménage qui est son interlocuteur direct, à défaut de celui-ci, un autre répondant du même ménage peut être interrogé.

2.3.3. Déroulement de la collecte

L'enquête ESA7 s'est déroulée du 08 au 26 février au sein du SECNSA. L'enquête a été menée en format virtuelle, c'est-à-dire, le questionnaire est administré, par téléphone. Les enquêteurs disposaient de la liste des enquêtés avec leurs numéros de téléphone et leurs coordonnées géographiques (lieu de résidence : région, département, village ou quartier).

3. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET CONDITIONS DE VIE

3.1. Caractéristiques socio-démographiques des ménages

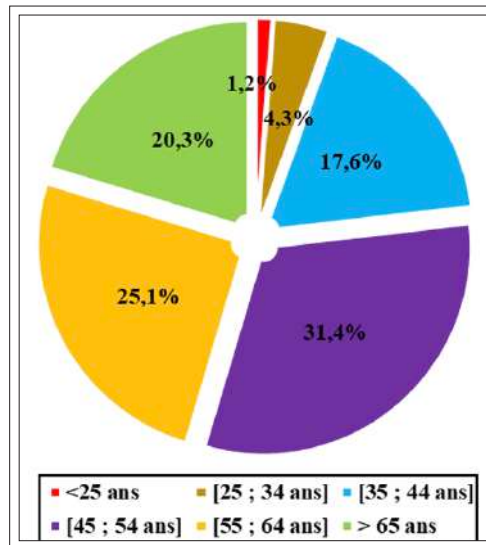
Les caractéristiques socio-démographiques des ménages sont ici appréhendées à travers les paramètres tels que l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

3.1.1. Répartition des ménages selon les caractéristiques socio-démographiques

✓ Répartition des ménages selon la tranche d'âge du chef de ménage

La répartition des ménages sous l'angle de l'âge du chef de ménage permet de constater que la plupart des enquêtés appartiennent à la tranche d'âge [45 ; 54 ans] avec 31,4% puis la tranche d'âge [55 ; 64 ans] avec 25,1%. Les chefs de ménages les moins représentée sont les plus jeunes c'est-à-dire les moins de 25 ans (1,2%) et de la tranche d'âge [25 ; 34 ans] avec 4,3%.

Figure 1 : Tranche d'âge du chef de ménage



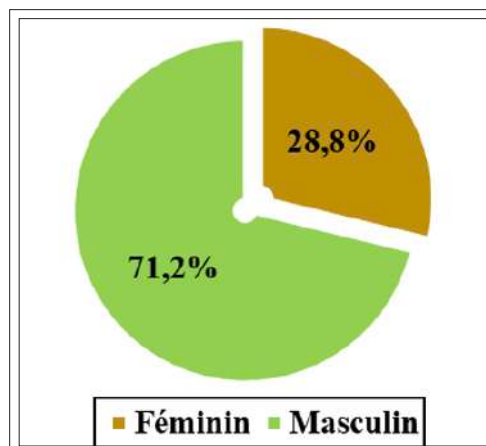
Source : ESA7, février 2023

Les chefs de ménages les plus jeunes (moins de 25 ans) résident majoritairement dans les départements de Saraya (10,3%), de Fatick (7,5%), de Kolda (4,6%), de Goudomp (4,4%), de Koungheul (4,4%) et d'Oussouye (4,2%). Quant aux chefs de ménages âgés de plus de 65 ans, ils sont plus identifiés dans les départements de Louga (35,2%), de Niour (32,9%), de Tivaouane (32,4%) et de Kolda (32,2%).

☑ Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage

La situation démographique analysée sous l'angle du sexe du chef de ménage révèle une prédominance des hommes (71,2%). Les chefs de ménages femmes sont ainsi représentées par 28,8%. Ces chefs de ménages femmes sont majoritairement représentées en milieu urbain (57,9%) et sont plus dans les départements de Saint-Louis (60,3%), Dakar (54,1%) et Thiès (50,3%).

Figure 2 : Sexe du chef de ménage



Source : ESA7, février 2023

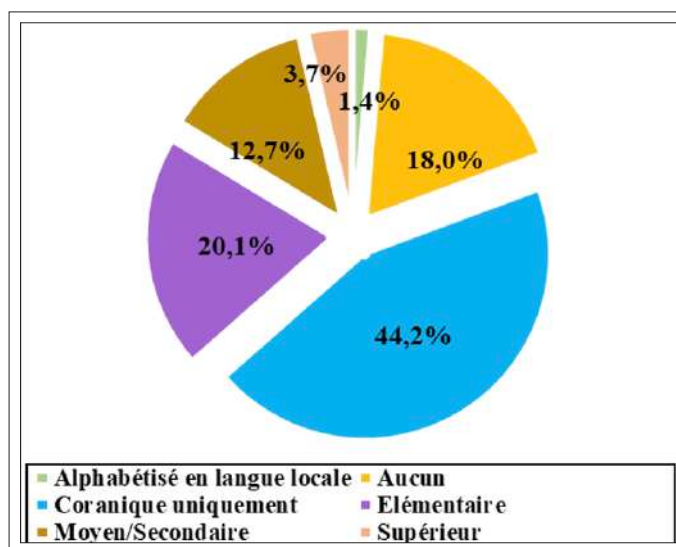
Cette situation dans ces départements s'explique par le fait que ces chefs de ménages femmes ont un niveau d'instruction plus élevé (élémentaire à supérieur : 42,9%) que celui des hommes (33,9%). Les femmes chefs de ménages ont comme principales activités, « travailleur pour son propre compte » (65,1%), Néanmoins elles sont plus représentées dans la catégorie « non contributeur » au revenu total du ménage avec 15,8% contre 5,4% pour les chefs de ménages hommes.

☑ Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction donne une idée sur la capacité intellectuelle des chefs de ménage à pouvoir lire et écrire et à pouvoir gérer des activités y afférentes. A cet effet, la plupart (44,2%) des chefs de ménages ont suivi une éducation uniquement coranique, puis ceux qui ont un niveau d'instruction élémentaire (20,1%) et la catégorie « aucun niveau d'instruction » est représenté par 18,0% des ménages enquêtés. Cette dernière catégorie est plus fréquente en milieu rural (62,1%) et parmi ces chefs de ménages seuls 14,9% ne contribuent pas au revenu total de leur ménage.

Les chefs de ménages qui n'ont aucun niveau d'instruction sont plus localisés dans les zones rurales avec 18,3%.

Figure 3 : Niveau d'instruction du chef de ménage



Source : ESA7, février 2023

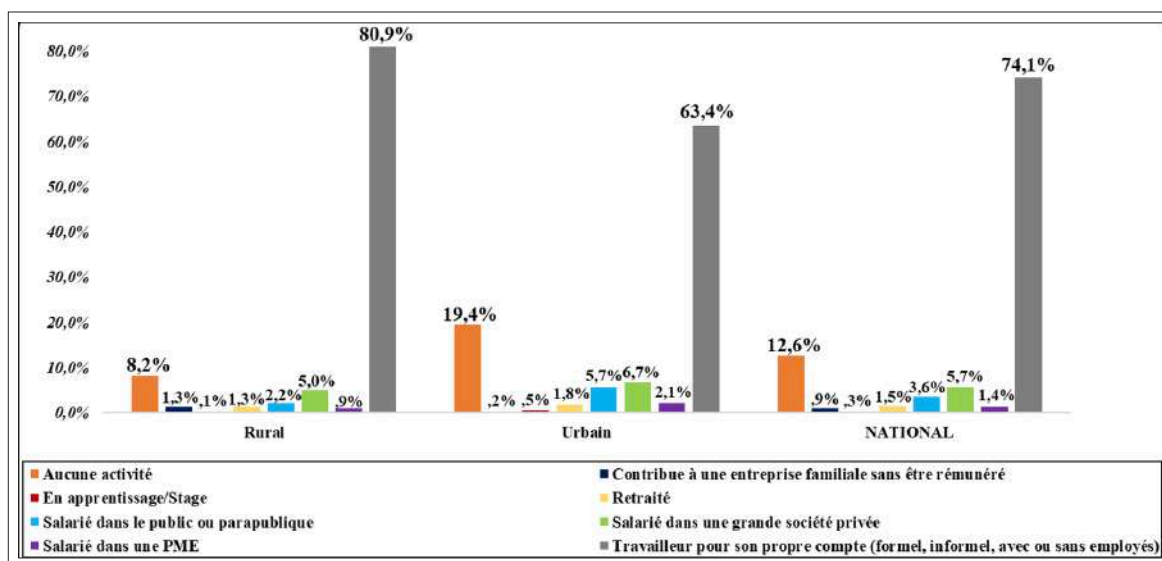
Sous l'angle du sexe du chef de ménage, la proportion de femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction (28,1%) est plus élevée que celle des hommes (13,9%) alors que la modalité « coranique uniquement » est plus fréquente chez les hommes (50,7%) que chez les femmes (27,9%). Selon le département, Matam (7,8%), Rufisque (7,7%), Kounghoul (7,6%), Médina Yoro Foulah (6,9%), Dagana (6,8%) et Gossas (5,6%) ont plus de chefs de ménages n'ayant aucun niveau d'instruction.

✓ Répartition des ménages selon la catégorie socio-professionnelle

Les catégories socio-professionnelles incluses dans le cadre de cette étude donne une appréhension sur le type d'emploi exercé par le chef de ménage. Les analyses basées sur ce paramètre servent à comprendre la situation professionnelle des chefs de ménages à travers le type d'emploi pratiqué.

Pour la plupart des chefs de ménages sénégalais interrogés, (74,1%) ont déclaré avoir un travail pour leur propre compte, c'est-à-dire gèrent leurs propres activités économiques que ça soit formelles ou informelles, avec ou sans employés à rémunérer. Par ailleurs, il faut faire référence à toute activité permettant au chef de ménage de subvenir aux besoins économiques de son ménage, notamment l'artisanat (de production, d'art ou de services), le commerce (unités de vente d'alimentation, d'habillement, de matériels de construction, de vaisselles, etc.), les services (prestation technique ou intellectuelle). Le travail salarié (public ou privé) est plus important chez les ménages vivant en milieu urbain (14,6%) contre 7,2% chez les ménages ruraux, tandis que le travail pour son propre compte concerne plus les ménages vivant en milieu rural. Les départements les plus représentés pour la catégorie « travailler pour son propre compte » sont Malem-Hodar avec 99,3%, Birkilane avec 95% et Tivaouane avec 94,8% ou la quasi-totalité des CM s'active dans cette catégorie socio-professionnelle.

Figure 4 : Catégorie socio-professionnelle selon le milieu de résidence



Source : ESA7, février 2023

Toutefois, les départements de Dakar (42,4%), Guédiawaye (38,1%) et Thiès (50,1%) sont faiblement représentés pour ce type de catégorie. Cette information met l'accent sur le développement de l'auto-emploi sur le plan national et surtout à l'intérieur du pays. La rémunération salariale est assez peu représentée (10,6%), avec 5,7% des CM qui travaillent dans une grande société privée, 3,6% qui sont dans le public ou le parapublic et 1,4% qui travaillent pour une PME. Cependant, les CM n'ayant aucune activité représente 12,6% et les retraités 1,5%. Il faut ainsi constater que les taux des CM gérant une entreprise employant des personnes, contribuant à une entreprise familiale sans aucune rémunération, et en apprentissage sont négligeables, avec 0,1%, 0,9% et 0,3%.

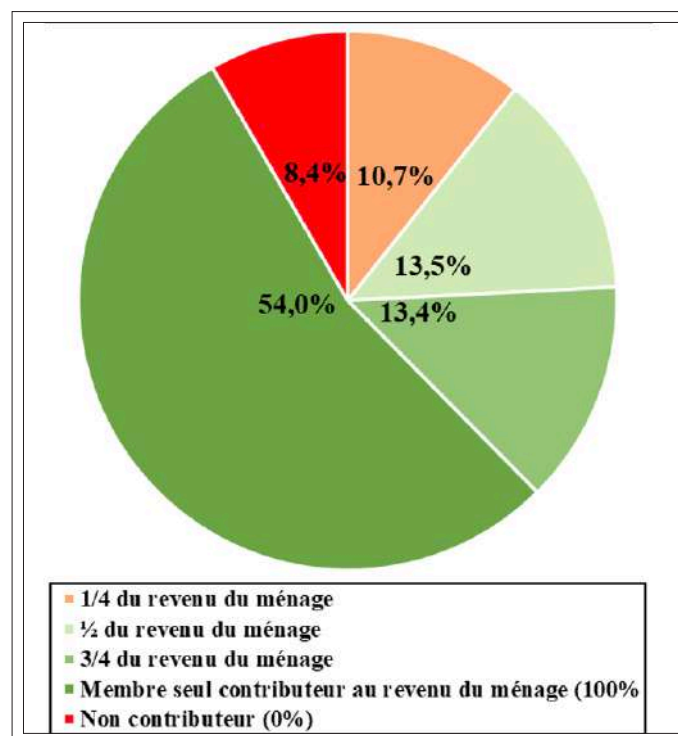
3.1.2. Répartition des ménages selon la contribution au revenu du ménage

Le revenu total permet au ménage de pouvoir effectuer des dépenses relatives aux besoins de ses membres. Ce revenu peut provenir d'une ou de plusieurs sources avec la contribution seule du chef de ménage ou avec l'appui d'autres membres du ménage ou même de personnes ne faisant pas partis du ménage.

L'ESA7 a permis de constater qu'en février 2023, plus de cinquante pourcent (soit 54,0%) des chefs de ménages sont les seuls pourvoyeurs de revenus à leurs ménages. Par ailleurs, 62,9% des hommes chefs de ménages sont les seuls contributeurs, au revenu de leurs ménages alors que seulement 32,2% des femmes chefs de ménages procurent à leurs ménages 100% de ses revenus.

Cette situation indique une certaine autonomie économique des hommes chefs de ménages. Les proportions les plus élevées de chefs de ménages se chargeant seuls de pourvoir aux revenus de leurs ménages, sont identifiées dans les zones rurales avec 55,6%. Les départements de Malem-Hoddar (88,8%), Médina Yoro Foulah (80,8%), Goudomp (77,6%), Dagana (71,9%), Saraya (70,9%) et Kaffrine (70,4%).

Figure 5 : Contribution du CM au revenu total du ménage



Source : ESA7, février 2023

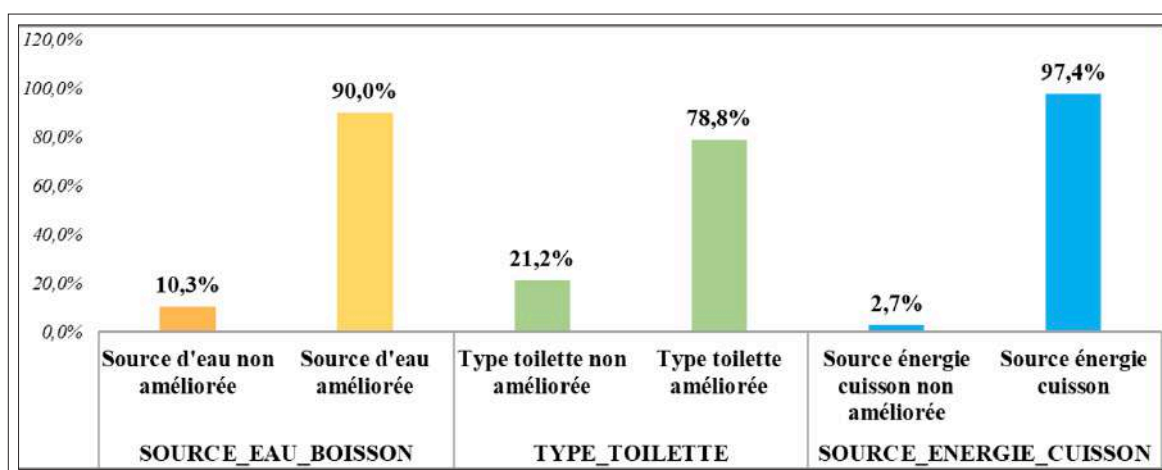
En outre, les chefs de ménages non contributeurs au revenu du ménage, sont plus représentés par des femmes (15,8%) que des hommes (5,4%). La non-participation du chef de ménage au revenu de son ménage est plus récurrente chez les ménages qui résident le milieu urbain (12,2%), plus précisément dans les départements de Matam (28,0%), Pikine (21,5%) et Foundiougne (21,2%).

3.1.3. Condition de vie des ménages (accès eau potable, types toilettes, énergie cuisson)

La dimension « Utilisation des aliments y compris l'accès à l'eau » est analysé ici par le biais des paramètres relatifs aux conditions de vie des ménages comme : i) source d'eau de boisson, ii) type de toilettes utilisées, iii) source d'énergie de cuisson des aliments.

Les données de l'ESA-7 permettent de constater que neuf (9) ménages sénégalais sur dix (10) interrogés ont déclaré avoir accès à des sources d'eau de boisson améliorées comme les robinets d'eau courante (SEN-EAU) dans la maison du ménage et l'Eau minérale et/ou filtrée (en bouteille et/ou en sachet).

Figure 6 : Conditions de vie des ménages (source eau boisson, type toilette, source énergie cuisson)



Source : ESA7, février 2023

Également, plus de trois (3) ménages sur quatre (4) ont accès à des types de toilettes améliorées comme les latrines avec chasse d'eau et les toilettes améliorées à fosse ventilée (VIP). En plus de cela, il faut noter que la quasi-totalité des ménages utilisent des sources d'énergie de cuisson améliorée comme le gaz, l'électricité et le charbon. Seuls moins de trois (3) pourcent des ménages analysés (2,7%) utilisent des sources d'énergie de cuisson considérées comme non améliorées (exple : bouse de vache), donc non adaptées pour une bonne utilisation des aliments mais aussi pour la santé.

Les difficultés combinées d'accès à une source d'eau améliorée et à des toilettes améliorées sont déclarées par des proportions importantes de ménages dans les départements de Sédhiou, Salémata, Vélingara, Ranérou, Kédougou, Foundiougne et Médina Yoro Foulah.

4. SITUATION DES MARCHÉS, REVENU ET DEPENSES DES MENAGES

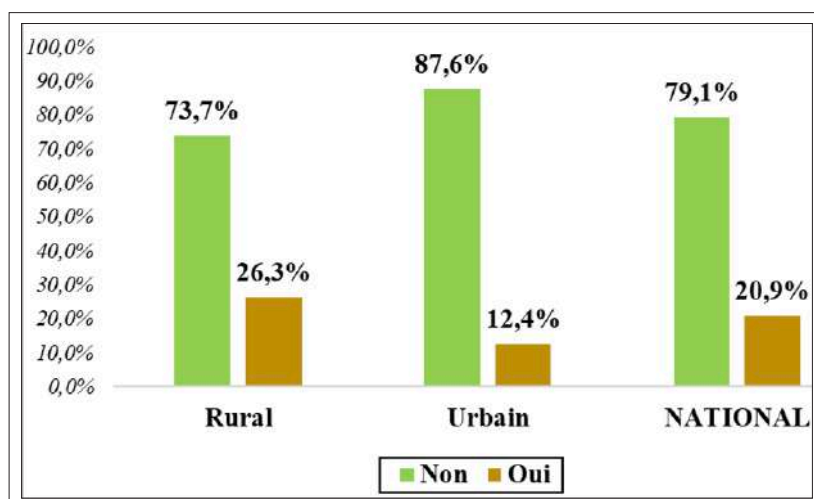
4.1. Accès (physique et économique) aux marchés

L'accès aux aliments constitue une des dimensions de la sécurité alimentaire. Son analyse requiert de prendre en considération aussi bien l'accès physique qu'économique des aliments que consomme le ménage au cours des trente (30) jours ayant précédé le passage de l'agent enquêteur.

4.1.1. Accès physique aux marchés

Le graphique ci-dessous (Figure7) met en exergue les proportions de ménages qui ont déclaré avoir des difficultés d'accès physiques aux marchés d'approvisionnement en produits alimentaires. A cet effet, au niveau national, au moins un (1) ménage sur cinq (5) soit 20,9% a des difficultés d'accès physique aux marchés. La principale raison avancée par 96,3% des ménages qui éprouvent des difficultés d'accès physique, est l'éloignement des marchés d'approvisionnement.

Figure 7 : Difficulté d'accès physique aux marchés



Source : ESA7, février 2023

Les ménages qui subissent le plus ces difficultés d'accès physique aux aliments sont les ménages ruraux avec 26,3% de ménages concernés contre 12,4% en milieu urbain.

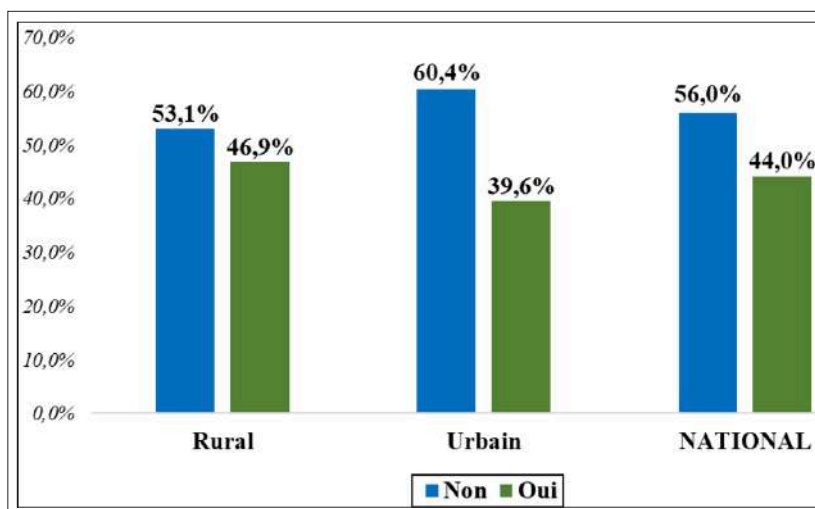
Du point de vue départemental, les proportions les plus élevées de ménages qui ont des difficultés d'accès physiques aux aliments sont notées à Goudomp (98,1%), Kébémér (86,9%), Thiès (75,2%), Birkilane (69,6%), Ranérou (68,4%), Mbour (66,9%) et Bignona (60,8%).

4.1.2. Accès économique aux marchés d'approvisionnement

A premier vu, il faut constater que les ménages sénégalais éprouvent plus des difficultés d'accès économiques que physique, au niveau national. Les obstacles qui entravent l'accès économique aux aliments touchent près de la moitié des ménages

(44,0%), au niveau national. Ces difficultés touchent plus des ménages ruraux (46,9%) que ceux urbains (39,6%).

Figure 8 : Difficulté d'accès économique aux marchés



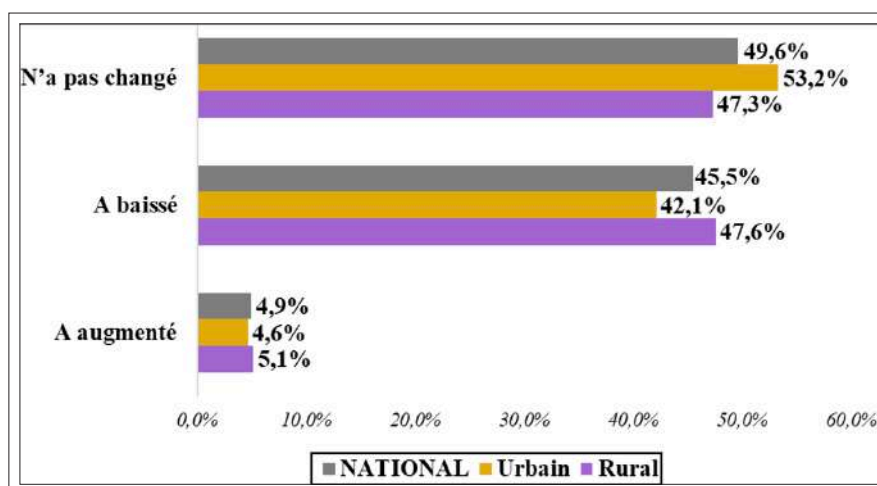
Source : ESA7, février 2023

Par ailleurs, la proportion de ménages ayant vécu des difficultés d'accès économiques aux aliments est plus élevée chez les ménages dirigés par des hommes (46,3%) que chez les ménages dirigés des femmes (38,5%). Dans certains départements, la totalité des ménages ont affirmé avoir vécu des difficultés économiques d'accès aux aliments. Ce sont les départements de Birkilane, Goudomp, Ranérou et Tivaouane. Dans d'autres départements, plus de 90% des ménages ont attesté avoir ressenti des contraintes économiques pour accéder aux aliments. Il s'agit des départements de Foundiougne (99,3%), Vélingara (97,6%), Oussouye (96,6%), Sédhiou (93,8%), Saint-Louis (92,7%) et Koumpentoum (91,4%).

4.2. Perception du revenu et dépenses des ménages

La perception du revenu total est un paramètre qui permet, dans le cadre de cette enquête, de cerner l'appréciation qualitative du revenu des ménages à travers trois (3) catégories d'échelle évolutive. En effet, au niveau national, les ménages ont indiqué avoir vécu une baisse du montant de leurs revenus totaux, au cours des trente (30) jours ayant précédé le passage de l'agent enquêteur. Ainsi près d'un (1) ménage sur deux (2) soit 45,5%, affirme avoir vécu une baisse de son revenu total. Cette situation est plus accentuée en milieu rural où 47,6% des ménages ont attesté avoir ressenti une baisse de leurs revenus. La baisse du revenu affecte plus les ménages dirigés par des hommes (47,6%) que les ménages dirigés par des femmes (40,3%).

Figure 9 : Perception du revenu total du ménage



Source : ESA7, février 2023

La baisse de revenu affecte plus de ménages résidant les départements de Linguère (98,8%), Foundiougne (97,4%), Goudomp (96,7%), Kébémér (94,5%), Tambacounda (94,1%), Dagana (89,9%), Fatick (87,0%), Nioro (2,2%), Guinguinéo (82,0%) et Diourbel (80,0%). Les principales raisons de cette baisse de revenu ressentie par les ménages sont « la hausse saisonnière des prix des denrées de base » concernant 50,8% des ménages, puis « les revenus assez faibles pour acheter les denrées de base » concernant 45,5% des ménages analysés.

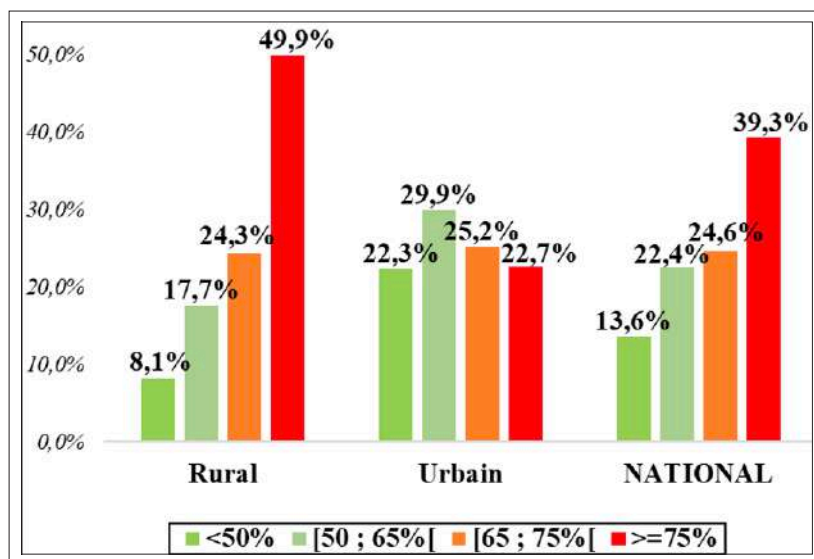
4.3. Perception du pouvoir d'achat des ménages

La part des dépenses alimentaires est le paramètre qui nous permet ici d'apprécier la qualité du pouvoir d'achat du ménage. Cet indicateur est calculé en divisant le total des dépenses alimentaires par le total de toutes les dépenses (alimentaires et non alimentaires).

Il permet ainsi d'appréhender la sévérité de la vulnérabilité économique du ménage à travers la part des dépenses qui est consacrée à son alimentation, plus cette part augmente, plus le ménage vit une certaine précarité économique.

Le graphique ci-dessus (Figure10) indique les catégories de la part des dépenses alimentaires en fonction du milieu de résidence. La plus sévère est la catégorie $\geq 75\%$ pour laquelle plus d'un (1) ménage sur trois (3) est confronté à une vulnérabilité économique sévère (soit 39,3%). En effet, l'on peut considérer que ces ménages ne peuvent pas se permettre des dépenses non alimentaires de prestige (comme les dépenses de rénovation de maison, dépenses d'achat de voiture, etc.). Cette proportion est beaucoup plus élevée en milieu rural (49,9%) où un (1) ménage sur deux (2) subit cette forme de précarité économique, alors que moins d'un ménage urbain sur quatre (4) est concerné (soit 22,7%).

Figure 10 : Part des dépenses totales sur les dépenses totales



Source : ESA7, février 2023

Au niveau département, les ménages qui ont le plus faible pouvoir d'achat du pays, avec des proportions très importantes, sont identifiés dans les départements de Bounkiling (90,8%), Goudomp (90,1%), Ranérou (88,1%), Podor (83,5%) et Bakel (81,9%). Dans ces départements, la vulnérabilité économique est non seulement sévère mais touche également plus de quatre (4) ménages sur cinq (5).

Afin de comprendre la structure des dépenses du ménage, il s'avère important d'analyser l'ensemble des types de dépenses effectuées par le ménage au cours des trente (30) jours qui ont précédé le passage de l'agent enquêteur.

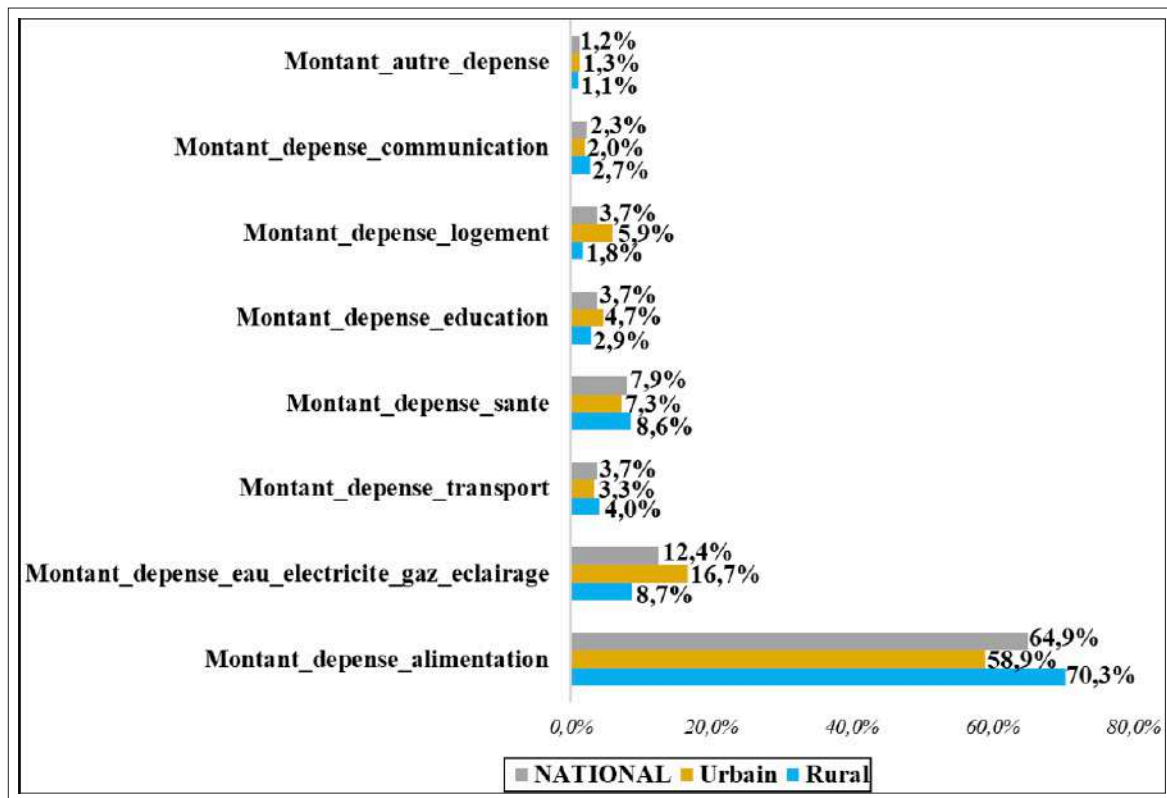
4.3.1. Types de dépenses alimentaires et non alimentaires

Les ménages déboursent leurs revenus pour subvenir à leurs besoins essentiels et non essentiels. Parmi les besoins essentiels des ménages, l'alimentation occupe une place prépondérante, voire vitale. Dans le cadre de cette enquête, au niveau national, un ménage sénégalais se préoccupe tout d'abord des dépenses d'ordre alimentaires à hauteur de 64,9% sur ses dépenses totales. Cette part importante des frais relatifs à l'alimentation sur les dépenses totales est synonyme d'une faiblesse des revenus (loi d'Engel¹), pour le sénégalais moyens.

Les dépenses alimentaires occupent une place très importante (70,3%) sur les dépenses totales des ménages ruraux tandis que chez les ménages urbains, ces dépenses alimentaires sont à 58,9%. Cela illustre que ce sont les ménages ruraux qui éprouvent plus de difficultés économiques à cause d'un pouvoir d'achat assez faible.

1 Ernst Engel (26 mars 1821-8 Décembre 1896) était un statisticien et économiste allemand connu pour la loi qui porte son nom : « La part des dépenses affectées aux besoins alimentaires est d'autant plus faible que le revenu est grand. »

Figure 11 : Type de dépenses alimentaires et non alimentaire du ménage



Source : ESA7, février 2023

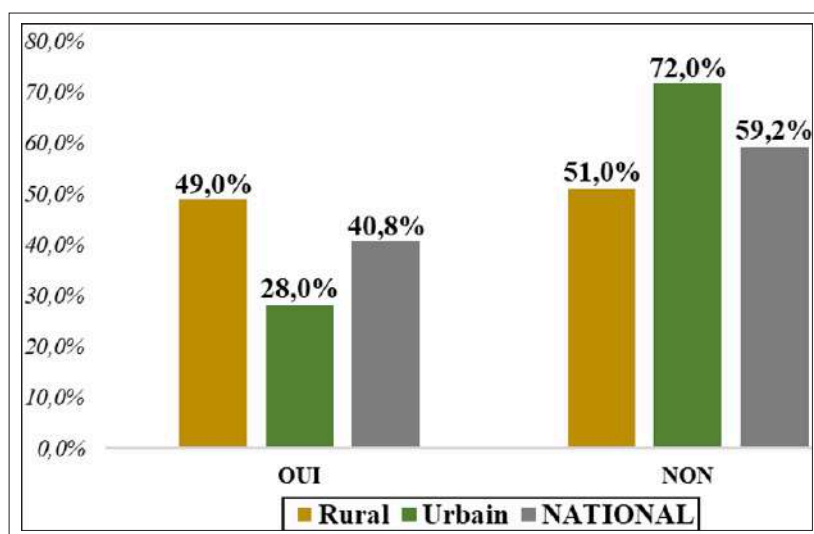
Hormis ces dépenses alimentaires, les dépenses relatives à l'eau, l'électricité, le gaz et l'éclairage sont des types de dépenses les plus importantes avec 12,4% des dépenses totales du ménage, au niveau national. Cependant cette part est plus élevée chez les ménages urbains (16,7%) que chez les ménages ruraux (8,7%). Ensuite, viennent les dépenses relatives à la santé avec une contribution de 7,9% sur les dépenses totales, au niveau national. Ces dépenses de santé sont légèrement plus élevées en milieu rural.

Les dépenses les moins importantes effectuées par les ménages sont celles relatives à la communication et aux autres types de dépenses non déclarées.

4.4. Pratique de l'activité agricole

Au Sénégal, la période hivernale 2022/2023 s'est manifestée par des activités pluvio-orageuses à partir de la première décade du mois de mai 2022. L'agriculture au sens strict du terme constitue la première activité de moyens d'existence des ménages sénégalais. Selon les données de l'ESA-7, l'agriculture est pratiquée par 40,8% des ménages enquêtés au niveau national.

Figure 12 : Pratique agricole campagne agricole 2022/2023



Source : ESA7, février 2023

En outre, la proportion de ménages ruraux qui s'activent dans l'activité d'agriculture (49,0%) a quasi-doublé celle des ménages résidant le milieu urbain (28,0%). Cette pratique agricole permet aux ménages ruraux de constituer une source de revenu, mais également une source de nourriture dans la mesure où cela les aide à pouvoir constituer des stocks de provisions.

5. SITUATION ALIMENTAIRE DES MENAGES

La situation alimentaire des ménages est analysée ici sur la base des indicateurs tels que le score de consommation alimentaire, le score de diversité alimentaire et l'expérience de la faim. Ces indicateurs permettent de décrire la situation alimentaire sous l'angle de sévérité et de la proportion de ménages concernés.

5.1. CONSOMMATION ALIMENTAIRE DES MENAGES

5.1.1. Le score de consommation alimentaire (SCA) et les groupes d'aliments consommés

✓ Le Score de Consommation Alimentaire (SCA)

Le score de consommation alimentaire (SCA) est un indicateur phare qui permet de mesurer la Consommation Alimentaire (CA) du ménage sur la base de la fréquence et de la diversité du régime alimentaire durant les sept (7) jours ayant précédé l'enquête.

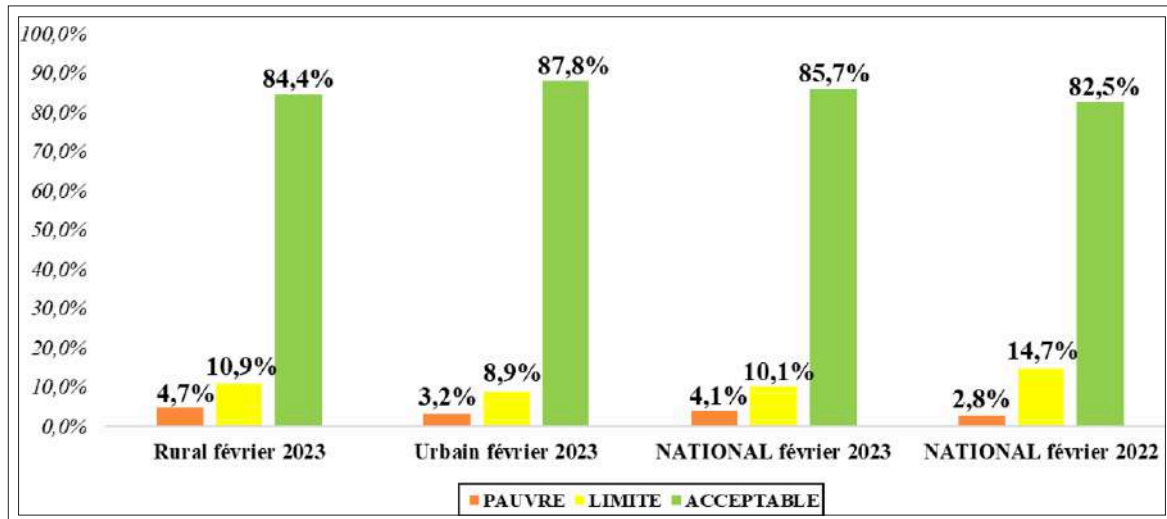
Les résultats de l'enquête ESA7 du mois de février 2023 montrent que la consommation alimentaire est globalement satisfaisante pour 85,7% des ménages ayant participé à l'enquête. Par contre, 14,3% des ménages ont une consommation alimentaire inadéquate (c'est-à-dire une consommation alimentaire pauvre ou limitée). Ces résultats révèlent le degré d'exposition de ces derniers à une consommation alimentaire précaire.

La consommation alimentaire des ménages est moins satisfaisante en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, une proportion de 4,7% des ménages du milieu rural ont

déclaré avoir une consommation alimentaire pauvre, alors que cette proportion est de 3,2% en milieu urbain.

Les résultats de l'enquête montrent que la consommation alimentaire est globalement satisfaisante pour 85,7% des ménages enquêtés. Par contre, 4,1% et 10,1% ont respectivement une consommation alimentaire pauvre et limite.

Figure 13 : Score de consommation alimentaire (SCA) selon le milieu de résidence



Source : ESA-7, février 2023

Ces résultats, affichent le degré d'exposition de ces 14,2% des ménages qui ont une consommation alimentaire précaire. Cependant, une consommation alimentaire pauvre est basée principalement sur des céréales et un peu de légumes, de sucre et d'huile. Une consommation alimentaire limite est composée de céréales accompagnées de légumes, de sucre et d'huile avec de temps en temps un peu de protéines animales et de légumineuses. Vu que l'essentiel des produits alimentaire proviennent du marché, certains ménages sont vulnérables à cause de la fluctuation des prix qui limite leur choix par rapport à certaines nourritures.

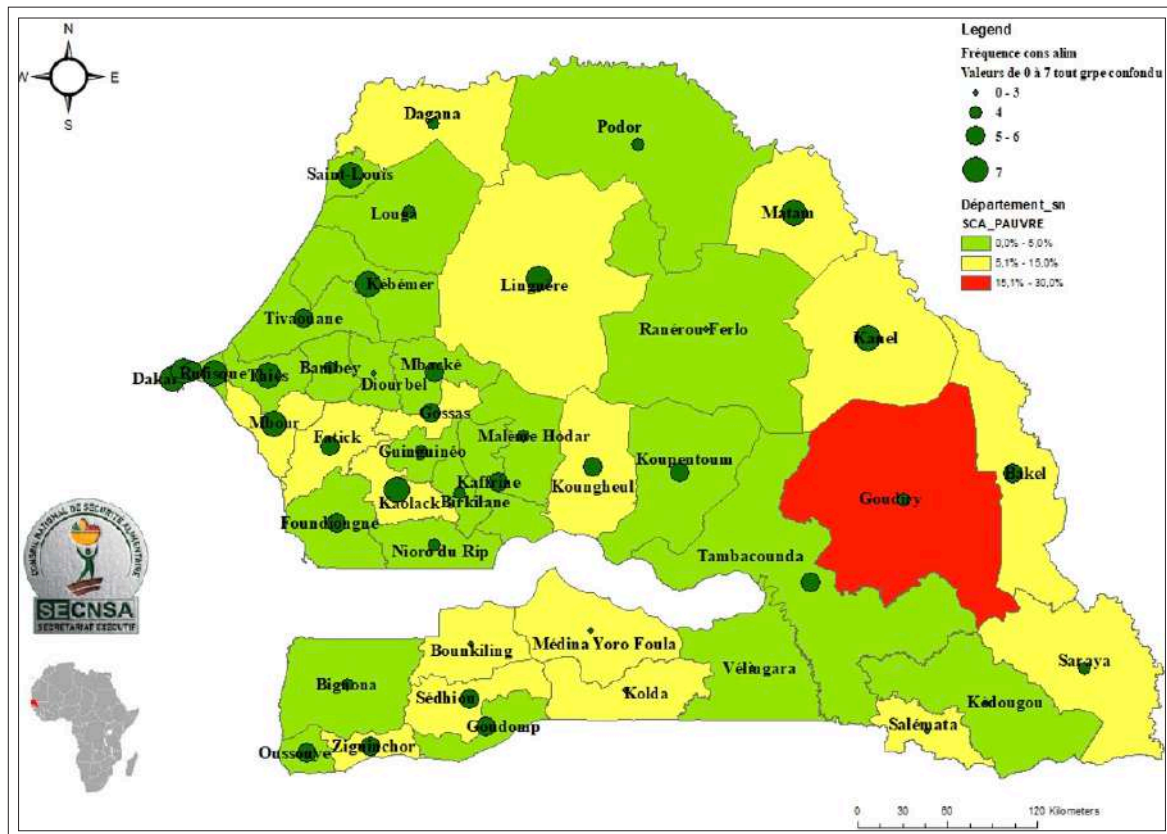
L'analyse de la consommation alimentaire en fonction du milieu de résidence révèle que le milieu urbain concentre plus de ménage ayant une consommation alimentaire acceptable (87,8%) que le milieu rural avec (84,4%).

En février 2023, la consommation alimentaire modérée ou sévère était plus satisfaisante qu'en février 2022. La proportion de ménages concernée par une consommation alimentaire inadéquate est passée de 17,5% en février 2022 à 14,3% à la même période de cette année avec les données obtenues lors de l'enquête ESA7. Cette situation favorable peut s'expliquer par la baisse des prix des denrées de première nécessité pour le ménage sénégalais.

La catégorie pauvre de la consommation alimentaire concerne des proportions assez élevées de ménages qui ont une alimentation inadéquate allant de 5 à 30%. Les départements où 5 à 15% des ménages sont concernés par une consommation alimentaire pauvre sont au nombre de dix-sept (17). Dans ces départements, des

interventions sont nécessaires, afin de remédier non seulement à la sévérité de l'inadéquation de la consommation alimentaire des ménages mais également d'apporter un secours alimentaire aux nombreuses populations concernées.

Figure 14 : Consommation alimentaire Pauvre chez les ménages selon le département



Source : SE-CNSA, ESA-7, février 2023

Dans ces départements, les proportions de ménages concernés diffèrent suivant l'intervalle 5-15%, mais les plus en difficultés sont Kolda (13,1%) et Matam (12,3%).

Le département de Goudiry est le seul département où l'on note le pic de proportion de ménages qui ont une consommation alimentaire inadéquate. A Goudiry, 17,6% des ménages consomment des aliments moins riches en qualités nutritionnelle mais également en quantité au vu de la fréquence de consommation alimentaire qui est assez faible.

La fréquence de consommation des aliments (tout groupe d'aliment confondu) est de cinq (5) au niveau national. En effet, ce qu'il faut comprendre derrière ce chiffre est qu'un ménage sénégalais consomme en moyenne cinq (5) jours sur sept (7), tous les groupes d'aliments. Les deux (2) groupes d'aliments qui ne sont pas récurremment consommé par les ménages sont les fruits et/ou les (produits fruités) et le lait et/ou les (autres produits laitiers). Cette fréquence est contrastée selon le département. Les ménages qui ont une fréquence moyenne de consommation alimentaire de sept (7) jours ont la meilleure consommation sur la période de rapport basé sur les sept (7) derniers jours. Ils sont localisés dans les départements de Dakar, Guédiawaye,

Kanel, Kaolack, Kébémér, Linguère, Matam, Mbour, Rufisque, Saint-Louis et Thiès. Les ménages qui ont une fréquence moyenne de consommation alimentaire de deux (2) à trois (3) jours sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Il s'agit de Kolda (2), Bounkiling (3), Diourbel (3), Kédougou (3), Médina Yoro Foulah (3), Ranérou (3), Salémata (3) et Vélingara (3). Dans ces départements, soit les ménages ne parviennent pas à consommer au moins trois (3) repas ou bien même s'ils y parviennent, ils consomment des repas d'une diversité alimentaire très pauvre du régime alimentaire.

✔ Les groupes d'aliments consommés par le ménage

L'analyse de la Figure 6 illustre une consommation alimentaire nationale qui se confond à la structure de la consommation alimentaire « acceptable » comportant plus de sucre² (15,9%), de lait³ (14,2%), d'aliments de base⁴ (14,4%), de fruits⁵ (13,3%) et de légumes⁶ (13,1%).

Le groupe de consommation alimentaire qualifié de « pauvre » chez les ménages est caractérisé par une alimentation composée de moins de fruits (12,3%), de produits riches en protéines animales (viande, abats et muscles, poissons, œufs) (7,5%) et de sucre (16,2%) que les groupes de consommation limite et acceptable. La consommation alimentaire qualifiée de « limite » est basée sur la consommation de plus de légumes (13,3%) et de sucre (16,9%) que tous les autres groupes d'aliments, mais également moins de légumineuses⁷ (9,4%) et d'huile⁸ (8,5%) que tous les autres groupes d'aliments.

2 Inclure les aliments à haute teneur en différents agents édulcorants (sucre, sirop de maïs, autre sirop, miel, mélasse ou sucre de palme, boissons sucrées), soda ou jus de fruit contenant du sucre ajouté et aliments sucrés.

3 Inclure tous les aliments élaborés à partir de produits laitiers (lait, le fromage, yaourt ou autres produits laitiers), à l'exception du beurre et de la crème.

4 Dans ce groupe, il faut considérer toutes les céréales : riz, mil, maïs, sorgho, blé et toute autre céréale ou aliment élaboré à partir de céréales (pain, bouillie ou autres), pâtes, galettes, etc.

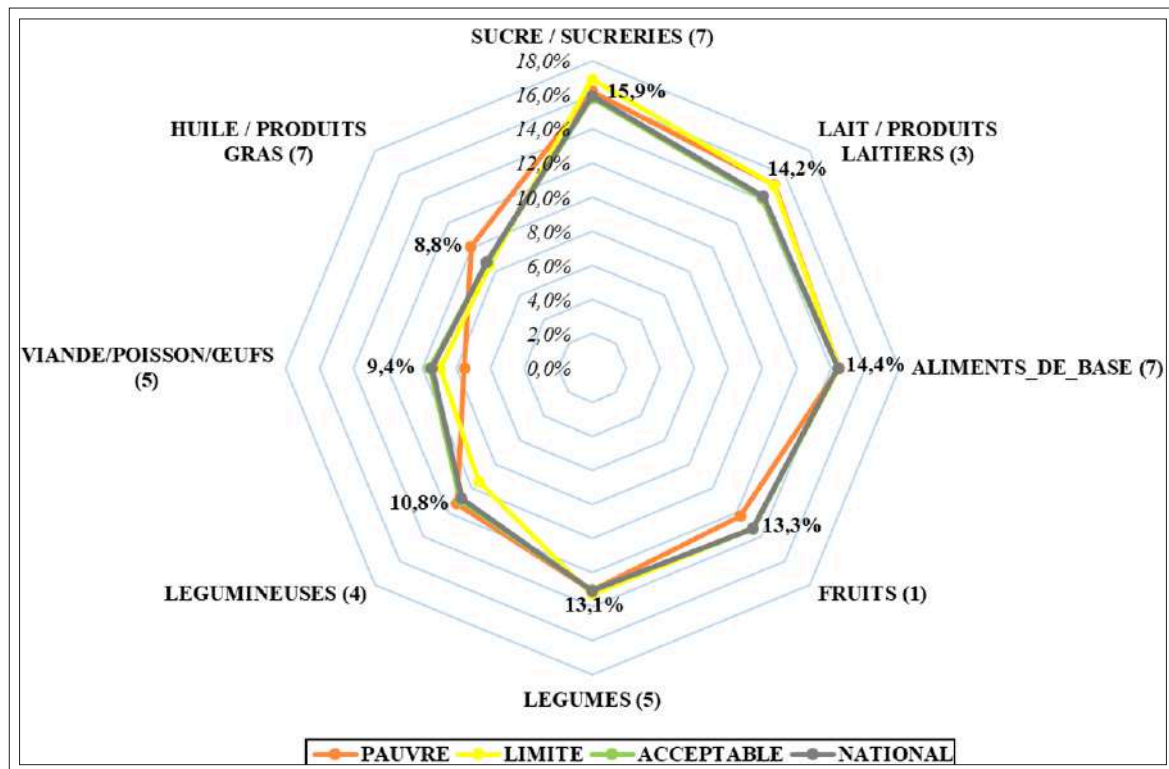
5 Ceux sont les fruits riches en vitamine A et les autres fruits : mangue mûre, melon, abricot (frais ou sec), papaye mûre, pêche séchée, autres fruits, y compris les fruits sauvages et les jus purs obtenus à partir de ces autres fruits.

6 Comprend les légumes et feuilles vert foncé, y compris les variétés sauvages, feuilles riches en vitamine A disponibles localement comme les feuilles de bissap, de manioc et les épinards etc.

7 Inclus aussi bien les légumineuses, les noix et graines, les haricots, pois secs, lentilles, noix, graines et les produits élaborés à partir de ces aliments.

8 Inclure tous les aliments contenant de l'huile et de la graisse visible (beurre, huile de palme, crème, huiles végétales / extraites de noix ou de céréales comme amande, arachide, olive, tournesol, noix de coco, etc.).

Figure 15 : Groupe d'aliments consommé selon les groupes d'aliments



Source : ESA7, février 2023

Cette combinaison des aliments dans l'assiette du ménage sénégalais exhibe la capacité économique des ménages urbains à plus se procurer des denrées riches en protéines, comparés aux ménages ruraux. En effet, cette frange rurale de la population subit des réalités économiques les poussant à allouer plus des deux-tiers (70,3%) de leurs dépenses à l'alimentation alors que les ménages urbains en consacrent un peu plus d'une part sur deux (58,9%).

Cependant, les ménages résidant le milieu rural, en plus d'avoir majoritairement une consommation alimentaire inadéquate, présentent une alimentation de qualité nutritionnelle moins satisfaisante que les ménages du milieu urbain. En effet, les aliments riches en protéines animales (viande⁹, poisson¹⁰, œufs¹¹) et les vitamines (fruits) sont plus accessibles aux ménages urbains avec une consommation alimentaire composée de 15,6% de viande/poisson/œufs et 8,6% de lait/produits laitiers.

Les ménages qui ont le moins consommés des plats contenant de la viande, du poisson ou des œufs sont plus localisés dans les départements de Malem-Hoddar (6,6%), de Salémata (8,0%), de Birkilane (9,0%), de Kounghoul (9,8%) et de Kolda (9,9%). Pour la consommation de lait, elle a une contribution très faible dans la composition des plats, dans les départements de Diourbel (2,7%), de Kaffrine (2,7%) et de Fatick (2,9%). En

9 Comprend la viande (muscle), différents types d'abats rouges, tous les produits transformés/séchés/salés/ fumés issus des aliments indiqués ci-après (saucisses, saucissons secs, etc.).

10 Comprend tous les types de poissons et de fruits de mer (Poisson frais ou séché, conserves de poissons (anchois, thon, sardines).

11 Comprend tous les types d'œufs d'oiseaux (poule, cane, pintade, caille, etc.)

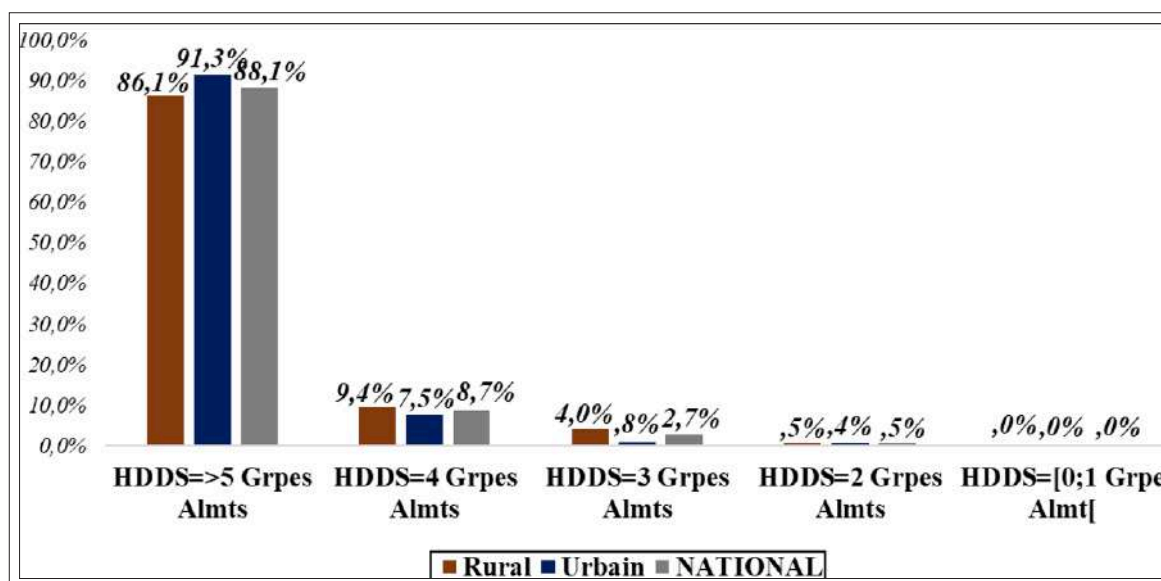
outre, les légumineuses contribuent à moins de 2% de la composition des plats des ménages dans les départements de Sédhiou (0,7%) et Oussouye (1,3%).

5.1.2. La diversité alimentaire du ménage

Le score de diversité alimentaire du ménage vise à évaluer l'adéquation nutritionnelle du régime alimentaire. Ce score de diversité alimentaire a été validé pour plusieurs groupes d'âge et de sexe comme constituant une mesure approchée de l'adéquation du régime alimentaire en macronutriments et/ou micronutriments.

L'analyse du score de diversité alimentaire basée sur les vingt-quatre (24) heures ayant précédé le passage de l'agent enquêteur, est effectuée à partir de douze (12) groupes d'aliments différents. Plus le nombre de groupes d'aliments consommés par le ménage tend vers le nombre 12, plus l'alimentation du ménage est diversifiée et plus elle est meilleure en termes de qualité nutritionnelle. Les résultats ont révélé une proportion importante de ménages (88,1%) qui a un régime alimentaire qu'on peut qualifier de « diversité alimentaire bonne » au niveau national, ce qui signifie que les ménages enquêtés ont consommé plus de cinq groupes d'aliments. Les ménages ayant une alimentation qualifiée de « diversité alimentaire limite » sont estimés à 11,4% de l'ensemble des ménages étudiés et la « diversité alimentaire pauvre » concerne seulement 0,5% des ménages avec une consommation alimentaire de moins de deux (2) groupes d'aliment.

Figure 16 : Répartition des ménages selon la diversité alimentaire



Source : ESA7, février 2023

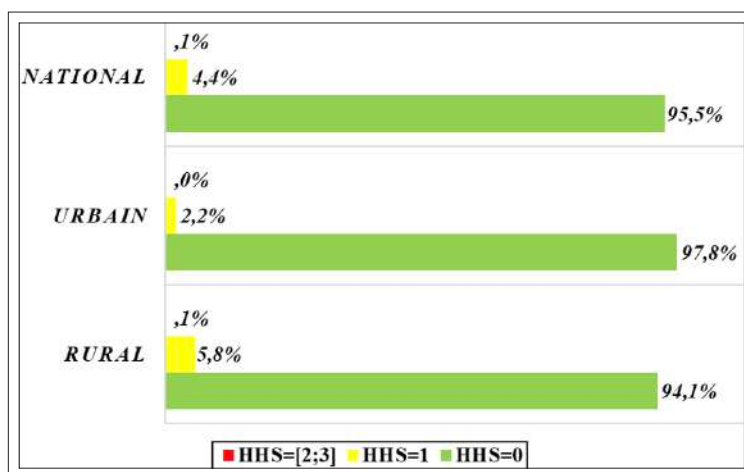
La diversité alimentaire limite et pauvre concerne 11,9% des ménages sénégalais. Elle est plus récurrente chez les ménages qui résident le milieu rural avec 13,9% qui consomment au plus quatre (4) groupes d'aliments en 24 heures, alors que cette proportion est à 8,7% de ménages en milieu urbain. Cette consommation alimentaire ne comportant au plus que quatre (4) groupes d'aliments, concerne 17,0% de chefs de ménages n'ayant aucun niveau d'instruction et 27,4% qui ont bénéficié d'une alphabétisation en langues locales.

La diversité alimentaire limitée ou pauvre concerne en majorité les ménages des départements de Bounkiling (71,3%), de Médina Yoro Foulah (55,4%), de Ranérou (52,7%), de Diourbel (40,7%) et de Fatick (40,2%). Par contre, la diversité alimentaire pauvre affecte plus les ménages des départements de Bounkiling (14,4%), Médina Yoro Foulah (8,2%) et Vélingara (7,9%) où plus de sept pour cent (7%) ont dit n'avoir consommé qu'au plus deux (2) groupes d'aliments.

5.1.3. Répartition des ménages selon l'échelle domestique de la faim et les types d'expérience de faim (HHS)

L'analyse de l'échelle domestique de la faim indique le niveau de privation de nourriture au sein du ménage au cours des trente (30) derniers jours. Cette échelle indique la sévérité de la situation alimentaire des ménages.

Figure 17 : Echelle domestique de la faim



Source : ESA-7, février 2023

Les données de l'enquête ESA-7 révèlent que la faim au sein du ménage se manifeste sous une forme modérée et non sous une sévère.

Au niveau national, 4,5% des ménages ont déclaré avoir vécu une sensation de faim au cours de 30 jours qui ont précédé le passage de l'agent enquêteur. Cette situation est plus accentuée chez les ménages ruraux (5,9%), que chez les ménages urbains (2,2%).

5.2. COMPORTEMENT ALIMENTAIRE

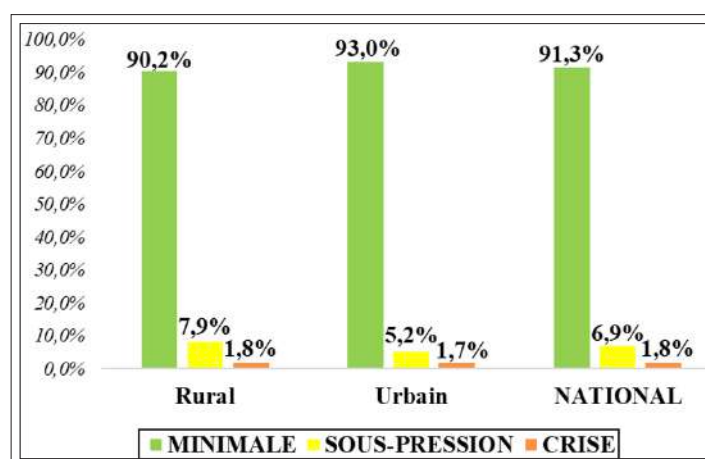
En cas de difficulté alimentaire, les ménages font recours à des stratégies d'adaptation alimentaire. L'enquête a permis de collecter des données sur des stratégies alimentaires et de moyens d'existence développées par les ménages au cours des sept (07) derniers jours précédant l'enquête.

5.2.1. Difficultés alimentaires et les types de stratégies alimentaires

☑ Difficultés alimentaires sous l'angle de l'indice des stratégies de survie (rCSI)

L'indice des stratégies alimentaires permet d'appréhender les difficultés d'accès du ménage à une l'alimentation. Indice donne des valeurs allant de 0 à 56 selon les types de stratégies adoptées par le ménage au cours des sept (7) jours qui ont précédé le passage de l'agent enquêteur.

Figure 18 : Indice des stratégies de survie ou des stratégies alimentaires



Source : ESA-7, février 2023

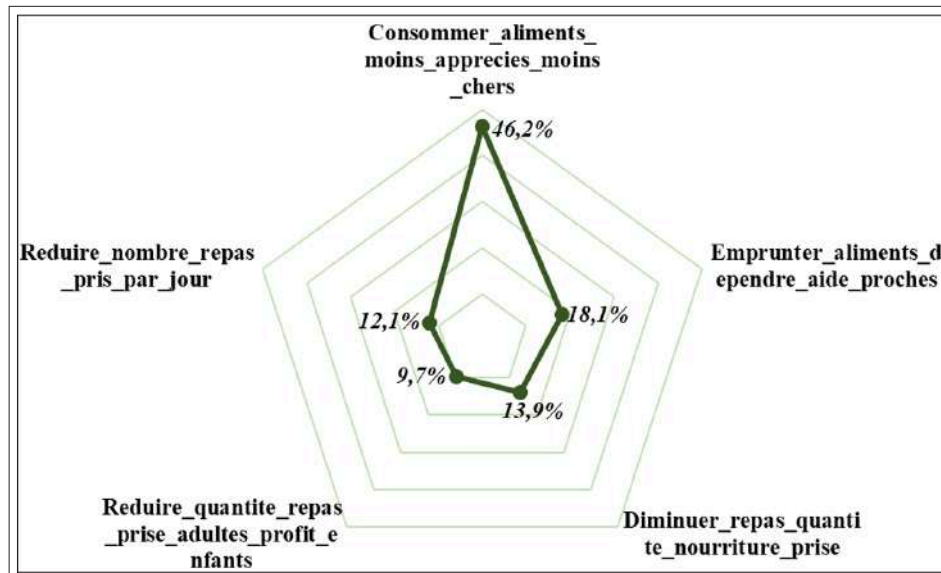
L'indice est catégorisé en trois principales classes, par ordre de sévérité des stratégies adoptées. A cet effet, 8,7% des ménages enquêtés ont déclaré avoir adopté des stratégies négatives de types sous-pression et de crise. L'analyse des stratégies alimentaires selon le milieu de résidence permet de constater que les ménages ruraux ont déclaré avoir plus éprouvé de difficultés d'ordre alimentaires. Respectivement, 6,9% et 1,8% des ménages ont recouru à des stratégies alimentaires de types stress (sous-pression) et de crise. En milieu urbain, les proportions de ménages ayant développé ces types de stratégies sont légèrement en deçà des proportions trouvées à l'échelle nationale. Ainsi il faut noter que d'énormes disparités sont notées d'un département à un autre. Goudiry (17,6%) est le département où l'on note la proportion la plus élevée de ménages ayant adopté des stratégies de crise. Ensuite, s'en suivent les départements de Ziguinchor (7,9%), Sédhiou (7,8%), Fatick (6,6%), Kaolack (6,2%), Bakel (5,6%), Dagana (5,5%) et Salémata (5,3%).

☑ Types de stratégies de survie adoptées par les ménages

La « consommation d'aliments moins appréciés car moins chers » est la stratégie la plus utilisée avec une proportion qui avoisine la moitié (46,7%) des ménages enquêtés. Le fait « d'emprunter des aliments » a été également très utilisés et ceci par 18,1% des ménages au niveau national.

La Figure 19 montre que ce sont les stratégies « diminution de la quantité de nourriture » et « réduction de la quantité de repas prise par les adultes au profit des enfants » qui sont les plus utilisées respectivement par 13,9% et 9,7% des ménages enquêtés.

Figure 19 : Type de stratégies d'adaptation liées à l'alimentation



Source : ESA7, février 2023

La mise en œuvre de stratégies visant à « réduire le nombre de repas pris par jour par le ménage » a été développée par 12,1% des ménages enquêtés. Toutefois, le recours à une telle forme de stratégie peut être la conséquence de l'effritement du pouvoir d'achat des ménages dans le contexte économique difficile qui sévit dans le monde depuis trois (03) ans.

Au cours des sept (7) jours qui ont précédé l'enquête, au niveau national 6,9% des ménages ont développé des stratégies de sous-pression et 1,8% des stratégies de crise, en raison des difficultés alimentaires.

5.2.2. Répartition des ménages selon l'évolution de leur moyens existence (LCSI) et les types de stratégies de ME

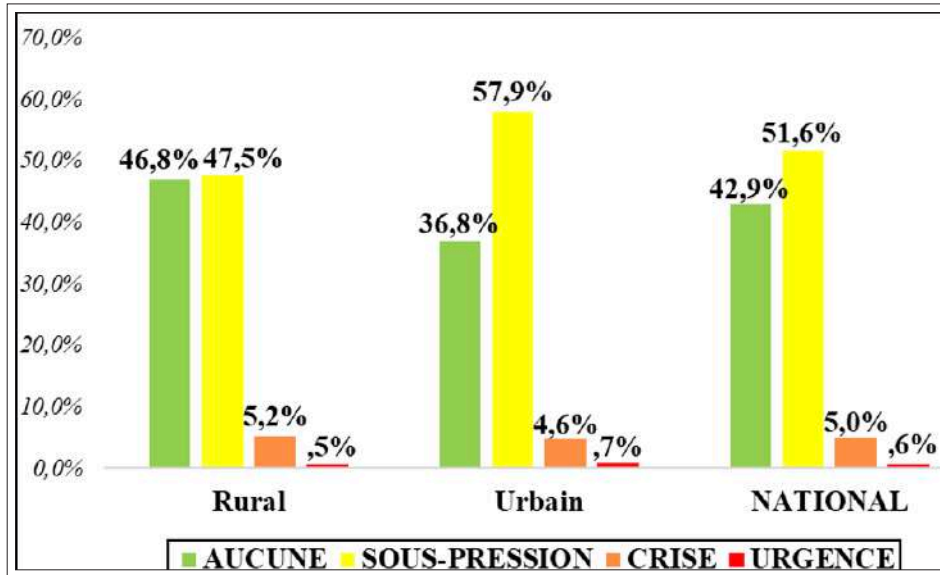
L'analyse des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence renseigne sur la capacité du ménage à pouvoir surmonter les difficultés relatives à leurs moyens d'existence. En fonction de la typologie des différentes stratégies utilisées par le ménage, quatre (4) catégories sont générées par ordre de sévérité des difficultés rencontrées, liées aux moyens d'existence.

✓ Indice des stratégies de moyens d'existence (LCSI)

L'analyse de l'indice des stratégies basées sur les moyens d'existence révèle que plus de la moitié de la population sénégalaise (57,1%) ont éprouvé des difficultés liées à leurs moyens d'existence au cours de trente (30) jours qui ont précédé le passage de l'agent enquêteur. En effet, cette proportion est répartie comme suit : 51,6% ont

développé des stratégies de type sous-pression, 5,0% ont adopté des stratégies de type crise et 0,6% des stratégies de type urgence.

Figure 20 : Indice des stratégies de moyens d'existence



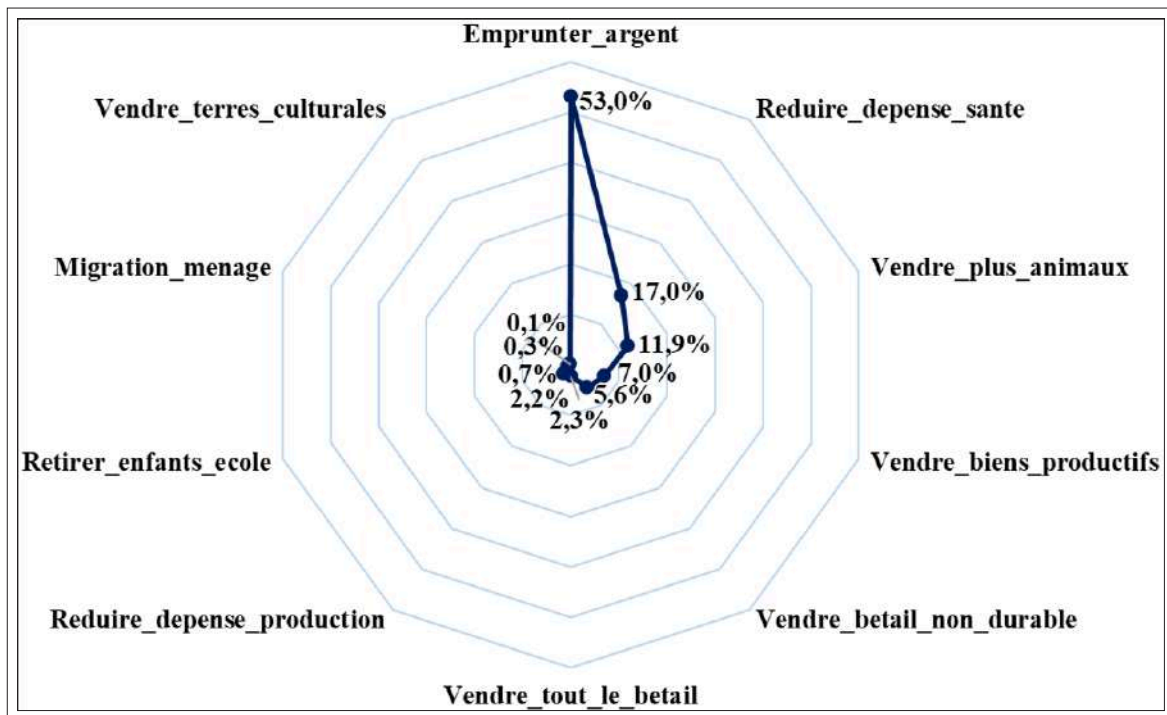
Source : ESA7, février 2023

Les difficultés liées aux moyens d'existence, à travers l'adoption de stratégies négatives (sous-pression à urgence), sont plus ressenties par les populations qui résident le milieu urbain. En effet, plus de 63% des populations du milieu urbain ont éprouvé des difficultés de moyens d'existence contre 53% des populations du milieu rural. S'agissant des stratégies de crise ou d'urgence, les populations rurales sont plus affectées avec 5,7% contre 5,3% pour celles urbaines.

☑ Types de stratégies de moyens d'existence

En effet, 53% des ménages enquêtés ont eu à faire plus recours à « l'emprunt d'argent » pour satisfaire leurs besoins alimentaires. De plus, la mise en œuvre de stratégies d'adaptation d'urgence comme le recours à la vente d'animaux plus que d'habitude, de bien productifs, de tout le bétail, de la vente du bétail non durable et de la vente de terre de culture ont été pratiquées par les ménages avec respectivement (11,9%), (7%), (5,6%), (2,3%) et (0,1%), ce qui témoigne du degré de sévérité de l'insécurité alimentaire que vivent les ménages.

Figure 21 : Types de stratégies de moyen d'existence



Source : ESA7, février 2023

Les données nous montrent une situation alimentaire assez critique, car 17% des ménages enquêtés ont adopté des stratégies de crises, liées à la réduction des dépenses de la santé, 2,2% ont réduit les dépenses allouées à la production et 1% d'entre eux ont dû retirer leurs enfants de l'école pour pouvoir combler le déficit alimentaire et économique vécu. D'autres stratégies non moins importantes aussi ont été développées par 0,3% des ménages interrogés, il s'agit de la migration entière du ménage.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1. Conclusion

Le passage sept (7) de l'enquête de suivi de la situation alimentaire des ménages s'est déroulé sur toute l'étendue du territoire sénégalais sous forme d'interviews téléphoniques. Elle consistait à recueillir des informations relatives à la sécurité alimentaire des ménages ainsi qu'à leurs moyens d'existence. Ce rapport a décelé la situation alimentaire des ménages à travers les indicateurs de consommation alimentaire et d'évolution des moyens d'existence du ménage.

La consommation alimentaire des ménages sénégalais est globalement satisfaisante par rapport au mois de février 2022. En effet, la proportion de ménages ayant une consommation alimentaire inadéquate est passée de 14,3% en février 2022 à 17,5% en février 2023. Cette différence de trois (3) points de pourcentage pourrait s'expliquer par la baisse des prix de plusieurs denrées dont les mesures y afférentes étaient déjà en vigueur lors du déroulement de l'enquête. Cette alimentation inadéquate est principalement causée par une consommation alimentaire assez pauvre en protéines végétales (légumineuses, céréales et sur certains légumes) et très pauvre en protéines animales (viande-poisson-œuf, lait). Parallèlement, la diversité alimentaire est globalement satisfaisante avec une proportion de 11,9% de ménages qui a une consommation alimentaire de moins de deux (2) groupes d'aliments. Cette situation est plus fréquente chez les ménages qui résident le milieu rural, avec 13,9%. Cette caractérisation de la diversité est notoire dans les départements de Bounkiling (71,3%), Médina Yoro Foulah (55,4%), Ranérou (52,7%), Diourbel (40,7%) et Fatick (40,2%).

Les analyses effectuées dans le cadre de cette enquête révèlent que sur tous les volets, les ménages ruraux sont les plus touchés par des difficultés alimentaires que ceux des ménages urbains. Ces ménages ruraux ont eu recours surtout à une stratégie alimentaire telle que le fait de « consommer des aliments moins appréciés car moins chers », avec une proportion de 46,7%. Ces difficultés alimentaires se sont accompagnées de stratégies de moyen d'existence de type stress (sous-pression) et de crises. Dans le but de remédier à ces difficultés, la majeure partie de ces ménages sont adonnés à emprunter de l'argent pour de préserver leurs moyens d'existence.

6.2. Recommandations

L'examen de l'ensemble de ces résultats nous amène à formuler les recommandations ci-dessous :

- Faciliter l'accès des ménages aux aliments en mettant en place une politique de régulation des prix des denrées de base, quel que soit la conjoncture économique et quel que soit la saison avec la réduction de la disponibilité de certaines denrées ;
- Mettre en place des mesures visant à réduire la vulnérabilité et la précarité sociale des populations dans certains départements comme Goudiry, Salémata, Saraya, Sédhiou et dans les localités en milieu rural ;

- Mettre en place une politique de riposte durable face à l'insécurité alimentaire, afin d'éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire chronique ;
- Faciliter l'écoulement des produits de rente avec une réglementation durable du marché notamment dans la filière arachide ;
- Mettre en place un mécanisme de distribution réglementée des intrants (semences, engrais, etc.) agricoles et de les octroyer aux véritables bénéficiaires et au moment opportun ;
- Faciliter aux ménages l'accès physique aux marchés en maintenant les pistes routières praticables, surtout en période hivernale.

7. ANNEXES

7.1. Tableaux de résultats par département

TABLEAU 1 : GROUPES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE SELON LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT	GROUPE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE (GCA)			Total
	PAUVRE	LIMITE	ACCEPTABLE	
BAKEL	5,6%	4,5%	89,9%	100,0%
BAMBEY	0,0%	6,3%	93,7%	100,0%
BIGNONA	0,0%	2,1%	97,9%	100,0%
BIRKELANE	4,1%	5,9%	90,0%	100,0%
DAGANA	6,4%	15,6%	78,0%	100,0%
DAKAR	2,4%	6,0%	91,6%	100,0%
DIOURBEL	3,3%	41,9%	54,7%	100,0%
FATICK	6,6%	2,8%	90,6%	100,0%
FOUNDIOUGNE	1,4%	7,0%	91,5%	100,0%
GOSSAS	5,5%	11,4%	83,1%	100,0%
GOUDIRY	17,6%	,7%	81,7%	100,0%
GOUDOMP	0,0%	15,0%	85,0%	100,0%
GUEDEAWAYE	,8%	15,3%	83,9%	100,0%
GUINGUINEO	2,1%	9,9%	88,0%	100,0%
KAFFRINE	,9%	10,6%	88,5%	100,0%
KANEL	6,8%	21,2%	72,0%	100,0%
KAOLACK	6,2%	12,8%	81,0%	100,0%
KEBEMER	2,4%	8,6%	89,0%	100,0%
KEDOUGOU	5,0%	4,4%	90,6%	100,0%
KOLDA	13,1%	25,8%	61,1%	100,0%
KOUMPENTOUM	0,0%	15,5%	84,5%	100,0%
KOUNGHEUL	5,7%	11,9%	82,3%	100,0%
LINGUERE	8,6%	11,5%	79,9%	100,0%
LOUGA	,9%	21,7%	77,4%	100,0%
MALEM-HODDAR	0,0%	2,3%	97,7%	100,0%
MATAM	12,3%	10,6%	77,1%	100,0%
MBACKE	5,0%	10,9%	84,1%	100,0%

MBOUR	7,3%	15,3%	77,4%	100,0%
MEDINA YORO FOULLAH	7,7%	9,2%	83,1%	100,0%
NIORO	2,5%	20,5%	77,0%	100,0%
OUSSOUYE	,8%	8,4%	90,8%	100,0%
PIKINE	2,4%	7,5%	90,2%	100,0%
PODOR	4,4%	14,3%	81,3%	100,0%
RANEROU	,9%	15,4%	83,7%	100,0%
RUFISQUE	,7%	2,7%	96,6%	100,0%
SAINT-LOUIS	,5%	5,1%	94,4%	100,0%
SALEMATA	7,7%	10,9%	81,5%	100,0%
SARAYA	6,0%	6,1%	87,9%	100,0%
SEDHIOU	8,7%	8,1%	83,2%	100,0%
TAMBACOUNDA	3,6%	9,1%	87,2%	100,0%
THIES	2,5%	3,4%	94,1%	100,0%
TIVAOUANE	3,4%	7,0%	89,7%	100,0%
VELINGARA	2,2%	4,6%	93,2%	100,0%
ZIGUINCHOR	7,9%	11,2%	80,8%	100,0%
BOUNKILING	5,6%	32,3%	62,1%	100,0%
NATIONAL	4,4%	11,2%	84,4%	100,0%

TABLEAU 2 : SCORE DE DIVERSITÉ ALIMENTAIRE (HDDS) BASÉ SUR LES DERNIERS 24 HEURES SELON LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT	SCORE DE DIVERSITE ALIMENTAIRE DU MENAGE (HDDS_24H)					Total
	HDDS=>5 Grpes Almts	HDDS=4 Grpes Almts	HDDS=3 Grpes Almts	HDDS=2 Grpes Almts	HDDS = [0 ; 1 Grpe Almt [
BAKEL	93,9%	4,7%	1,4%	0,0%	0,0%	100,0%
BAMBEY	75,6%	19,4%	4,9%	0,0%	0,0%	100,0%
BIGNONA	86,5%	13,5%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
BIRKELANE	66,6%	23,6%	9,8%	0,0%	0,0%	100,0%
DAGANA	74,5%	24,5%	1,0%	0,0%	0,0%	100,0%
DAKAR	96,9%	3,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
DIOURBEL	59,3%	38,2%	2,5%	0,0%	0,0%	100,0%
FATICK	59,8%	32,4%	7,8%	0,0%	0,0%	100,0%
FOUNDIOUGNE	80,2%	19,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GOSSAS	80,6%	19,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GOUDIRY	91,3%	3,9%	4,8%	0,0%	0,0%	100,0%
GOUDOMP	82,4%	9,5%	8,1%	0,0%	0,0%	100,0%
GUEDEAWAYE	98,3%	1,7%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GUINGUINEO	73,2%	22,1%	3,8%	,9%	0,0%	100,0%
KAFFRINE	97,0%	1,6%	,7%	,7%	0,0%	100,0%
KANEL	83,6%	12,6%	3,8%	0,0%	0,0%	100,0%
KAOLACK	87,4%	10,0%	2,5%	0,0%	0,0%	100,0%
KEBEMER	98,2%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
KEDOUGOU	94,7%	4,4%	,9%	0,0%	0,0%	100,0%
KOLDA	60,7%	26,8%	10,8%	1,6%	0,0%	100,0%
KOUMPENTOUM	92,3%	7,7%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
KOUNGHEUL	96,3%	3,0%	,7%	0,0%	0,0%	100,0%
LINGUERE	91,0%	6,3%	2,7%	0,0%	0,0%	100,0%
LOUGA	80,6%	14,8%	3,5%	1,1%	0,0%	100,0%
MALEM-HODDAR	73,0%	14,8%	10,4%	1,9%	0,0%	100,0%
MATAM	97,2%	2,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
MBACKE	98,3%	1,1%	,6%	0,0%	0,0%	100,0%

MBOUR	96,4%	2,4%	,6%	,6%	0,0%	100,0%
MEDINA YORO FOULLAH	44,6%	29,6%	17,6%	8,2%	0,0%	100,0%
NIORO	71,5%	18,5%	10,0%	0,0%	0,0%	100,0%
OUSSOUYE	95,3%	3,4%	1,3%	0,0%	0,0%	100,0%
PIKINE	85,5%	12,1%	,8%	1,6%	0,0%	100,0%
PODOR	90,3%	4,6%	4,5%	,6%	0,0%	100,0%
RANEROU	47,3%	40,4%	12,3%	0,0%	0,0%	100,0%
RUFISQUE	88,7%	10,0%	,7%	,7%	0,0%	100,0%
SAINT-LOUIS	99,5%	,5%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
SALEMATA	91,4%	8,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
SARAYA	94,2%	1,4%	4,4%	0,0%	0,0%	100,0%
SEDHIOU	95,9%	2,0%	2,1%	0,0%	0,0%	100,0%
TAMBACOUNDA	77,9%	10,0%	12,1%	0,0%	0,0%	100,0%
THIES	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
TIVAOUANE	96,5%	2,6%	,8%	0,0%	0,0%	100,0%
VELINGARA	61,0%	20,9%	10,2%	7,9%	0,0%	100,0%
ZIGUINCHOR	92,8%	5,7%	1,5%	0,0%	0,0%	100,0%
BOUNKILING	28,7%	29,7%	27,1%	11,8%	2,6%	100%
NATIONAL	82,8%	12,1%	4,2%	0,8%	0,1%	100,0%

TABLEAU 3 : INDICE DES STRATÉGIES D'ADAPTATION ALIMENTAIRE (RCSI) SELON LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT	INDICE REDUIT DES STRATEGIES D'ADAPTATION (rCSI)			Total
	MINIMALE	SOUS-PRESSION	CRISE	
BAKEL	89,8%	4,6%	5,6%	100,0%
BAMBEY	76,7%	23,3%	0,0%	100,0%
BIGNONA	61,3%	38,7%	0,0%	100,0%
BIRKELANE	82,3%	17,7%	0,0%	100,0%
DAGANA	72,4%	22,1%	5,5%	100,0%
DAKAR	98,8%	0,0%	1,2%	100,0%
DIOURBEL	79,3%	17,3%	3,3%	100,0%
FATICK	71,8%	21,6%	6,6%	100,0%
FOUNDIOUGNE	70,9%	27,6%	1,4%	100,0%
GOSSAS	91,7%	8,3%	0,0%	100,0%
GOUDIRY	75,4%	7,0%	17,6%	100,0%
GOUDOMP	84,3%	15,7%	0,0%	100,0%
GUEDIAWAYE	99,2%	,8%	0,0%	100,0%
GUINGUINEO	81,2%	16,7%	2,1%	100,0%
KAFFRINE	97,5%	1,6%	,9%	100,0%
KANEL	86,8%	12,4%	,8%	100,0%
KAOLACK	87,4%	6,3%	6,2%	100,0%
KEBEMER	98,2%	1,8%	0,0%	100,0%
KEDOUGOU	91,5%	3,5%	5,0%	100,0%
KOLDA	64,1%	35,9%	0,0%	100,0%
KOUMPENTOUM	79,4%	15,5%	5,1%	100,0%
KOUNGHEUL	96,3%	3,7%	0,0%	100,0%
LINGUERE	93,5%	6,5%	0,0%	100,0%
LOUGA	97,4%	1,8%	,9%	100,0%
MALEM-HODDAR	84,1%	15,9%	0,0%	100,0%
MATAM	98,2%	1,8%	0,0%	100,0%
MBACKE	98,3%	0,0%	1,7%	100,0%
MBOUR	98,2%	1,8%	0,0%	100,0%

MEDINA YORO FOULLAH	77,4%	22,6%	0,0%	100,0%
NIORO	83,8%	13,8%	2,5%	100,0%
OUSSOUYE	97,6%	1,6%	,8%	100,0%
PIKINE	89,0%	8,6%	2,4%	100,0%
PODOR	99,0%	1,0%	0,0%	100,0%
RANEROU	56,2%	42,9%	,9%	100,0%
RUFISQUE	92,1%	7,2%	,7%	100,0%
SAINT-LOUIS	99,5%	,5%	0,0%	100,0%
SALEMATA	91,8%	2,9%	5,3%	100,0%
SARAYA	85,9%	9,5%	4,5%	100,0%
SEDHIOU	88,1%	4,1%	7,8%	100,0%
TAMBACOUNDA	90,0%	6,3%	3,6%	100,0%
THIES	95,8%	2,8%	1,4%	100,0%
TIVAOUANE	97,4%	2,6%	0,0%	100,0%
VELINGARA	94,4%	5,6%	0,0%	100,0%
ZIGUINCHOR	89,9%	2,1%	7,9%	100,0%
BOUNKILING	4,1%	94,9%	1,0%	100,0%
NATIONAL	85,3%	12,4%	2,3%	100,0%

TABLEAU 4 : INDICE DES STRATÉGIES BASÉES SUR LES MOYENS D'EXISTENCE (LCSI) SELON LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT	INDICE REDUIT DES STRATEGIES DE ME (LCSI)				Total
	AUCUNE	SOUS-PRESSION	CRISE	URGENCE	
BAKEL	55,8%	44,2%	0,0%	0,0%	100,0%
BAMBEY	10,9%	71,6%	16,3%	1,3%	100,0%
BIGNONA	51,8%	43,6%	4,6%	0,0%	100,0%
BIRKELANE	80,3%	16,7%	3,0%	0,0%	100,0%
DAGANA	32,2%	48,1%	19,8%	0,0%	100,0%
DAKAR	35,0%	62,6%	1,2%	1,2%	100,0%
DIOURBEL	69,2%	25,0%	5,8%	0,0%	100,0%
FATICK	9,5%	85,0%	5,6%	0,0%	100,0%
FOUNDIOUGNE	19,3%	78,1%	1,6%	1,0%	100,0%
GOSSAS	34,9%	65,1%	0,0%	0,0%	100,0%
GOUDIRY	28,2%	68,8%	3,0%	0,0%	100,0%
GOUDOMP	25,8%	74,2%	0,0%	0,0%	100,0%
GUEDEAWAYE	25,4%	66,1%	8,5%	0,0%	100,0%
GUINGUINEO	35,0%	56,4%	8,6%	0,0%	100,0%
KAFFRINE	21,4%	72,9%	5,7%	0,0%	100,0%
KANEL	18,7%	74,1%	4,0%	3,2%	100,0%
KAOLACK	71,3%	27,8%	,9%	0,0%	100,0%
KEBEMER	17,3%	82,7%	0,0%	0,0%	100,0%
KEDOUGOU	8,1%	83,4%	8,6%	0,0%	100,0%
KOLDA	51,8%	38,2%	8,3%	1,6%	100,0%
KOUMPENTOUM	86,3%	13,7%	0,0%	0,0%	100,0%
KOUNGHEUL	27,6%	60,2%	12,2%	0,0%	100,0%
LINGUERE	6,3%	93,7%	0,0%	0,0%	100,0%
LOUGA	17,7%	79,5%	2,8%	0,0%	100,0%
MALEM-HODDAR	92,6%	7,4%	0,0%	0,0%	100,0%
MATAM	26,4%	64,1%	6,8%	2,7%	100,0%
MBACKE	79,4%	15,4%	5,2%	0,0%	100,0%
MBOUR	22,6%	71,1%	5,1%	1,2%	100,0%

MEDINA YORO FOULLAH	63,3%	23,5%	12,3%	,9%	100,0%
NIORO	27,6%	66,6%	4,7%	1,1%	100,0%
OUSSOUYE	51,3%	42,0%	6,7%	0,0%	100,0%
PIKINE	23,1%	72,3%	4,6%	0,0%	100,0%
PODOR	13,9%	80,2%	5,9%	0,0%	100,0%
RANEROU	18,1%	63,2%	15,1%	3,6%	100,0%
RUFISQUE	19,0%	81,0%	0,0%	0,0%	100,0%
SAINT-LOUIS	49,2%	32,2%	16,1%	2,6%	100,0%
SALEMATA	13,2%	74,8%	12,1%	0,0%	100,0%
SARAYA	47,7%	36,2%	16,1%	0,0%	100,0%
SEDHIOU	32,1%	61,1%	6,8%	0,0%	100,0%
TAMBACOUNDA	42,0%	54,4%	3,6%	0,0%	100,0%
THIES	22,7%	66,5%	4,2%	6,6%	100,0%
TIVAOUANE	92,3%	7,7%	0,0%	0,0%	100,0%
VELINGARA	85,9%	9,4%	4,7%	0,0%	100,0%
ZIGUINCHOR	47,3%	47,2%	5,5%	0,0%	100,0%
BOUNKILING	0,6	0,4	0,0	0,0%	100,0%
NATIONAL	39,3%	54,3%	5,7%	0,6%	100,0%

TABLEAU 5 : ECHELLE DOMESTIQUE DE LA FAIM (HHS) SELON LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT	ECHELLE DOMESTIQUE DE LA FAIM (HHS)					Total
	HHS =0	HHS =1	HHS =[2;3[HHS=4	HHS =[5;6[
BAKEL	89,5%	10,5%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
BAMBEY	79,1%	20,9%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
BIGNONA	94,9%	5,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
BIRKELANE	98,1%	1,9%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
DAGANA	88,9%	11,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
DAKAR	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
DIOURBEL	84,1%	15,0%	,8%	0,0%	0,0%	100,0%
FATICK	88,2%	11,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
FOUNDIOUGNE	96,8%	3,2%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GOSSAS	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GOUDIRY	90,6%	9,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GOUDOMP	95,6%	4,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GUEDEAWAYE	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GUINGUINEO	96,4%	3,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
KAFFRINE	93,7%	6,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
KANEL	99,1%	,9%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
KAOLACK	93,3%	6,7%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
KEBEMER	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
KEDOUGOU	95,6%	4,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
KOLDA	83,3%	15,9%	,8%	0,0%	0,0%	100,0%
KOUMPENTOUM	92,3%	5,1%	2,6%	0,0%	0,0%	100,0%
KOUNGHEUL	92,3%	5,4%	2,4%	0,0%	0,0%	100,0%
LINGUERE	99,3%	,7%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
LOUGA	94,4%	5,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
MALEM-HODDAR	89,6%	10,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
MATAM	96,1%	3,0%	,9%	0,0%	0,0%	100,0%
MBACKE	99,4%	,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
MBOUR	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
MEDINA YORO FOULLAH	92,6%	7,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%

NIORO	97,1%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
OUSSOUYE	89,7%	10,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
PIKINE	99,2%	,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
PODOR	86,5%	13,5%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
RANEROU	63,3%	34,8%	1,9%	0,0%	0,0%	100,0%
RUFISQUE	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
SAINT-LOUIS	99,0%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
SALEMATA	80,7%	19,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
SARAYA	98,6%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
SEDHIOU	95,2%	4,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
TAMBACOUNDA	92,8%	7,2%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
THIES	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
TIVAOUANE	97,3%	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
VELINGARA	96,4%	3,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
ZIGUINCHOR	90,4%	9,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
BOUNKILING	86,8%	9,3%	3,9%	0,0%	0,0%	100,0%
NATIONAL	93,2%	6,5%	0,3%	0,0%	0,0%	100,0%

TABLEAU 6 : PART DES DÉPENSES ALIMENTAIRES SUR LES DÉPENSES TOTALES (PDAM) SELON LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT	PART DES DEPENSES ALIMENTAIRES SUR LES DEPENSES TOTALES (PDAM)				Total
	<50%	[50 ; 65%[[65 ; 75%[>=75%	
BAKEL	3,3%	3,3%	11,6%	81,9%	100,0%
BAMBEY	3,0%	5,9%	16,1%	75,0%	100,0%
BIGNONA	37,4%	47,0%	15,6%	0,0%	100,0%
BIRKELANE	19,0%	47,6%	26,6%	6,8%	100,0%
DAGANA	15,5%	18,6%	20,0%	45,9%	100,0%
DAKAR	35,2%	30,9%	21,9%	12,0%	100,0%
DIOURBEL	10,1%	11,2%	16,5%	62,2%	100,0%
FATICK	4,3%	15,9%	25,6%	54,1%	100,0%
FOUNDIOUGNE	15,1%	12,7%	10,9%	61,4%	100,0%
GOSSAS	5,3%	8,1%	16,4%	70,1%	100,0%
GOUDIRY	2,1%	11,8%	15,9%	70,2%	100,0%
GOUDOMP	0,0%	0,0%	9,9%	90,1%	100,0%
GUEDEAWAYE	36,4%	33,1%	21,2%	9,3%	100,0%
GUINGUINEO	14,3%	25,0%	22,0%	38,7%	100,0%
KAFFRINE	4,6%	20,6%	21,8%	53,0%	100,0%
KANEL	7,0%	4,0%	28,0%	60,9%	100,0%
KAOLACK	7,0%	19,3%	24,6%	49,1%	100,0%
KEBEMER	32,9%	34,7%	28,0%	4,4%	100,0%
KEDOUGOU	9,7%	10,3%	12,9%	67,2%	100,0%
KOLDA	36,2%	7,6%	14,2%	42,0%	100,0%
KOUMPENTOUM	16,3%	33,7%	37,1%	12,9%	100,0%
KOUNGHEUL	5,7%	13,4%	24,0%	56,9%	100,0%
LINGUERE	4,6%	26,7%	29,0%	39,7%	100,0%
LOUGA	3,5%	18,7%	16,9%	60,9%	100,0%
MALEM-HODDAR	6,2%	11,5%	22,0%	60,2%	100,0%
MATAM	3,6%	15,9%	22,5%	57,9%	100,0%
MBACKE	5,9%	19,7%	34,8%	39,6%	100,0%
MBOUR	6,7%	32,6%	42,4%	18,3%	100,0%

MEDINA YORO FOULLAH	19,0%	5,8%	17,7%	57,4%	100,0%
NIORO	13,2%	27,5%	23,5%	35,8%	100,0%
OUSSOUYE	21,7%	26,6%	21,3%	30,3%	100,0%
PIKINE	19,8%	36,7%	27,0%	16,5%	100,0%
PODOR	3,6%	1,7%	11,2%	83,5%	100,0%
RANEROU	2,6%	4,0%	5,3%	88,1%	100,0%
RUFISQUE	9,3%	35,2%	34,2%	21,3%	100,0%
SAINT-LOUIS	10,9%	33,8%	27,8%	27,5%	100,0%
SALEMATA	7,1%	22,1%	11,3%	59,6%	100,0%
SARAYA	10,5%	11,8%	32,1%	45,6%	100,0%
SEDHIOU	19,8%	14,8%	15,1%	50,4%	100,0%
TAMBACOUNDA	1,9%	13,5%	11,5%	73,1%	100,0%
THIES	11,6%	38,4%	35,4%	14,6%	100,0%
TIVAOUANE	5,1%	10,4%	20,7%	63,8%	100,0%
VELINGARA	22,0%	6,7%	13,5%	57,7%	100,0%
ZIGUINCHOR	35,2%	32,5%	17,6%	14,7%	100,0%
BOUNKILING	1,0%	2,0%	6,2%	90,8%	100,0%
NATIONAL	12,6%	19,2%	20,9%	47,4%	100,0%

TABLEAU 7 : DURÉE DES STOCKS DE CÉRÉALES SELON LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT	DUREE DES STOCKS DE CEREALES				Total
	[0 ; 1 Semaine[[1 ; 4 Semaines[[4 ; 8 Semaines[>=Semaines	
BAKEL	30,7%	34,2%	12,8%	22,3%	100,0%
BAMBEY	30,9%	42,6%	17,7%	8,7%	100,0%
BIGNONA	15,3%	22,2%	17,0%	45,5%	100,0%
BIRKELANE	10,9%	27,5%	37,5%	24,0%	100,0%
DAGANA	95,4%	3,5%	1,1%	0,0%	100,0%
DAKAR	82,0%	18,0%	0,0%	0,0%	100,0%
DIOURBEL	79,1%	13,1%	5,0%	2,7%	100,0%
FATICK	48,1%	8,7%	15,5%	27,6%	100,0%
FOUNDIOUGNE	39,0%	17,5%	21,6%	21,9%	100,0%
GOSSAS	51,8%	27,9%	11,6%	8,8%	100,0%
GOUDIRY	62,1%	16,3%	14,4%	7,2%	100,0%
GOUDOMP	63,0%	21,9%	4,4%	10,7%	100,0%
GUEDEAWAYE	83,0%	16,1%	0,0%	,8%	100,0%
GUINGUINEO	42,3%	31,7%	13,7%	12,2%	100,0%
KAFFRINE	42,6%	27,5%	10,8%	19,0%	100,0%
KANEL	66,1%	19,5%	8,8%	5,6%	100,0%
KAOLACK	70,4%	20,8%	5,3%	3,5%	100,0%
KEBEMER	63,1%	35,0%	0,0%	1,9%	100,0%
KEDOUGOU	42,6%	26,2%	19,4%	11,8%	100,0%
KOLDA	73,2%	21,8%	2,5%	2,5%	100,0%
KOUMPENTOUM	45,0%	16,5%	6,8%	31,7%	100,0%
KOUNGHEUL	22,6%	25,0%	27,7%	24,6%	100,0%
LINGUERE	37,7%	55,3%	1,4%	5,6%	100,0%
LOUGA	57,6%	40,5%	2,0%	0,0%	100,0%
MALEM-HODDAR	32,6%	35,9%	16,1%	15,4%	100,0%
MATAM	83,0%	11,3%	2,7%	3,0%	100,0%
MBACKE	48,7%	34,6%	8,3%	8,4%	100,0%
MBOUR	50,5%	43,9%	4,1%	1,5%	100,0%
MEDINA YORO FOULLAH	43,7%	26,4%	14,5%	15,4%	100,0%

NIORO	61,8%	17,0%	12,0%	9,1%	100,0%
OUSSOUYE	82,5%	14,7%	1,9%	1,0%	100,0%
PIKINE	90,1%	6,7%	0,0%	3,2%	100,0%
PODOR	46,9%	48,0%	4,2%	1,0%	100,0%
RANEROU	45,7%	34,8%	15,6%	3,9%	100,0%
RUFISQUE	90,9%	4,0%	0,0%	5,2%	100,0%
SAINT-LOUIS	43,9%	55,6%	0,0%	,5%	100,0%
SALEMATA	23,8%	28,6%	26,8%	20,7%	100,0%
SARAYA	40,1%	26,8%	16,9%	16,2%	100,0%
SEDHIOU	91,2%	8,8%	0,0%	0,0%	100,0%
TAMBACOUNDA	44,5%	30,6%	6,3%	18,6%	100,0%
THIES	56,8%	41,9%	,7%	,7%	100,0%
TIVAOUANE	85,3%	11,4%	2,5%	,8%	100,0%
VELINGARA	48,2%	33,7%	9,2%	9,0%	100,0%
ZIGUINCHOR	86,0%	12,1%	0,0%	2,0%	100,0%
BOUNKILING	45,7%	35,8%	13,4%	5,1%	100,0%
NATIONAL	55,5%	25,6%	9,2%	9,8%	100,0%

7.2. Questionnaire de l'enquête ESA7

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
PRIMATURE

CABINET DU PREMIER MINISTRE



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA)

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE DE SUIVI DE LA SITUATION ALIMENTAIRE (ESA-7, Février 2023)

MODULE 1 : CARACTERISTIQUES DU MENAGE

Question	Réponse
Numéro de téléphone à appeler	1) Quelqu'un répond 2) Demande de rappeler plutard 3) Mauvais numéro (ne correspond pas) 4) Raccrocher (Refus ou occupé) 5) Répondeur (boite vocale) 6) Pas de réponse (ne sonne pas)
Bonjour monsieur/madame, je m'appelle #OPERATEUR# et je vous appelle de la part du SECNSA et la JICA qui mènent actuellement une enquête sur la situation alimentaire du pays	
Peut-on maintenant commencer l'entretien ?	1) Oui, d'accord 2) Non disponible à présent, veuillez me rappeler plutard 3) Refus
Si 'A rappeler', préciser la date et l'heure de rappelle ?	[Enregistrez l'heure du rappel]

Q100	Région	Q101	Département
Q102	Commune	Q103	Nom du village ou quartier
Q104	District de recensement	Q105	Milieu de résidence
			1) Dakar 2) Autre urbain 3) Rural
Q106	Latitude		
	Longitude		
Q107	Equipe numéro	Q109	Numéro du ménage
Q108	Enquêteur	Q110	Superviseur

Q111. Statut répondant

- 1) CM
- 2) Enfant CM
- 3) Epoux/Epouse CM
- 4) Mère/Père du CM
- 5) Neveux/Nièce CM
- 6) Oncle / Tante du CM
- 7) Autre à préciser

N°	Prénom/ Nom du CM	Âge (en année révolu) du CM	Sexe CM	N° Téléphone CM	Niveau d'instruction du CM (Demander au chef de ménage son niveau d'instruction le plus élevé)	Catégorie socio- professionnelle du CM	Pourvoyeur du CM à quel auteur ?
			1.Homme 2.Femme	(Bien renseigner en 09 caractères)	0.Aucun Niveau 1.Elémentaire 2.Moyen/ Secondaire 3.Supérieur 4.Alphabétisé en langue locale 5.Coranique uniquement	1.Salariés dans le public ou parapublique 2.Salariés dans une grande société privée 3.Salariés dans une PME 4.Travailleur (Domestique) 5.Gère une activité/ entreprise employant une (des) personne(s) 6.Contribue à une entreprise familiale sans être rémunéré 7.Travailleur pour son propre compte 8.En apprentissage/ Stage	1.Non contributeur (0%) 2.1/4 du revenu du ménage 3.1/2 du revenu du ménage 4.3/4 du revenu du ménage 5.Membre seul contributeur au revenu du ménage (100%)

Q112	Source d'eau de boisson ? 1. Robinet, eau courante dans la maison du ménage (SEN-EAU) 2. Robinet public (dans le quartier ou village) 3. Puits amélioré (protégé) 4. Puits traditionnel (non protégé) 5. Forage 6. Eau de surface (marigot, rivière, ruisseau...) 7. Eau de pluie (directement ou dans une réserve) 8. Eau minérale/filtrée (en bouteille/ en sachet) 9. Robinet dans la concession où vit le ménage 10. Robinet dans une autre concession où le ménage ne vit pas 11. Borne fontaine 12. Autre	Q113	Type de toilettes utilisé par le ménage ? 1. Latrines à chasses 2. Latrines traditionnelles à fosse 3. Améliorée à fosse ventilée (VIP) 4. Ciel ouvert (pas de toit) 5. Aucune / brousse, ruisseau 6. Autre à préciser
Q114	Principale source d'énergie pour la cuisson 1. Bois de chauffe 2. Charbon 3. Gaz 4. Électricité 5. Bouses de vache 6. Autre à préciser	Q115	Taille totale du ménage (donner le nombre exact des membres du ménage)

MODULE 2 : CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Q200. Actuellement le ménage dispose-t-il de stocks alimentaires pour chacune des céréales suivantes

0. Non 1. Oui	Quantité (kg)
Riz	____
Mil	____
Sorgho	____

Maïs		__
Arachide coque		__
Arachide décortiquée		__
Niébé		__
Fonio		__
Autre à préciser		__

2.1. SCORE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE (SCA)

Q201 : Combien de jours durant les 7 derniers jours, les membres de votre ménage ont consommé les aliments suivants et comment ces aliments ont été acquis ?

(Utilisez les codes à droite, écrire 0 pour les produits non consommés les 7 derniers jours et si nécessaire noter la source des aliments)

	202.1. Produits alimentaires	Q202.2 Nombre de jours de Consommation durant les 7 Derniers jours ? (0 à 7)	Q202.3 L'aliment a - t- il été consommé hier ? 0.Non 1.Oui
1.	Aliments de base ou des aliments féculents y compris céréales tubercules (pomme de terre, igname, manioc, patate douce et/ou autres tubercules, sorgho, mil, maïs)	__	
2.	Légumineuse/noix : haricots, niébé, arachides, lentille, soja, et/ou autre noix	__	
3.	Légumes	__	
4.	Fruits	__	
5.	Viande, poisson, œufs, etc comme plat principal	__	
6.	Produits laitiers	__	
7.	Huile/gras/beurre : huile végétale, palme, beurre de karité, margarine, autres gras/huile	__	
8.	Sucre ou produits sucré : sucre, miel, confiture, beignets, bonbons, biscuits, pâtisseries, gâteaux et autres produits sucrés, (boissons sucrées),	__	

Lorsque la récapitulation de la personne interrogée est terminée, renseigner les groupes d'aliments en fonction des informations portées ci-dessus.

MODULE 3 : REVENUS, DEPENSES, SITUATION MARCHE ET SANTE

3.1. Dépenses du ménage

Q301. Le ménage a-t-il pratiqué l'agriculture au sens strict pendant la campagne 2022/2023 ?	
1. Non 2. Oui	
Q302. Le revenu provenant de la vente de votre production agricole a-t-il évolué lors de cette campagne par rapport à la même période que l'année passée ?	
1. A augmenté 2. A baissé 3. N'a pas évolué	
Q303. Le revenu total du ménage a-t-il changé au cours des trois (3) derniers mois ?	1. N'a pas changé 2. A augmenté 3. A baissé
Q304. Pour quelle raison ?	1. Rétribution supplémentaire 2. Nouvelles activités 3. Augmentation de volume travail 4. Diminution du salaire 5. Perte d'emploi 7. Décès du principal contributeur 8. Autres (A préciser)

Dépenses du ménage

Q310. Quelles sont les dépenses du ménage au cours des 30 derniers jours ? (il faut éviter le double emploi. Une dépense doit être prise en compte une seule fois)		
	Type de dépenses	Montant de la dépense en FCFA
1	Alimentation (céréales, viande, poisson, thé, café, sucre, huile, condiments, boissons, etc.)	_ _ _ _ _ _
2	Eau, électricité, gaz, éclairage	_ _ _ _ _ _
3	Transport (carburant, frais de déplacement, ...)	_ _ _ _ _ _
4	Santé (soins, consultations, médicaments, médecine traditionnelle, etc.)	_ _ _ _ _ _

5	Éducation	_ _ _ _ _ _
6	Logement	_ _ _ _ _ _
7	Communication (Téléphones fixes, mobiles)	_ _ _ _ _ _
8	Autres dépenses à préciser ;	_ _ _ _ _ _

MODULE 4. ACCES AU MARCHÉ - SANTE

Question	Réponse
Q400. Au cours des 30 derniers jours, y a-t-il eu un moment où votre ménage a rencontré des difficultés pour accéder physiquement (marché très distant, pas de voie routière de qualité, ...) au marché du quartier ou à l'épicerie ?	0. Aucune difficulté (non) 1. Oui
Q401. Si oui, quelle est la raison principale pour laquelle votre ménage a rencontré ces difficultés pour accéder physiquement au marché/à l'épicerie au cours de ces 30 derniers jours ?	1) Le marché / l'épicerie était fermée pour reconstruction ou autres raisons politiques 2) Le marché / épicerie est trop loin 3) Les problème d'insécurité civile 4) La route qui mène au marché/épicerie n'est pas praticable (route détruite, en latérite, creuse à plusieurs niveaux, ...) 5) Le marché/épicerie 6) Autre [préciser]
Q402. Préciser la distance qui sépare le marché/épicerie de votre ménage ? <i>NB : Si le marché/l'épicerie se trouve dans l'habitat du ménage, mettre 0km</i>	1. <= 1km 2. [1 ; 3 km[3. [3 ; 5 km[4. >= 5 km
Q402. Avez-vous éprouvé des difficultés pour acheter des aliments au marché/épicerie ?	0. Aucune difficulté (non) 1. Oui 2. Pas besoin d'acheter
Q403. Si oui, quelle est la raison principale pour laquelle votre ménage a rencontré ces difficultés pour acheter des aliments ?	1) Hausse saisonnière des prix des denrées alimentaires de base 2) Revenus assez faibles pour acheter les denrées de base 3) Autres

MODULE 5 : COMPORTEMENTS ET EXPERIENCES ALIMENTAIRE

Q501. Stratégies alimentaires (rCSI)

N°	Q500. Au cours des 7 derniers jours, le ménage a-t-il eu à recourir à l'une des stratégies suivantes à cause de difficultés alimentaires : (lister les stratégies une à une. Si la stratégie n'est pas adoptée, inscrire 0 au nombre de jour).	Fréquence (0 à 7)
1	Consommer des aliments moins appréciés, moins chers	__
2	Emprunter des aliments ou dépendre de l'aide de proches (amis, voisins, collègues, parents, etc.)	__
3	Diminuer la quantité de nourriture prise lors des repas	__
4	Réduire la quantité de repas prise par les adultes au profit des enfants	__
5	Réduire le nombre de repas pris par jour	__

Q502. Stratégie d'adaptation basées sur les moyens d'existence (LCSI)

Pendant les 30 derniers jours, des membres du ménage ont-ils du s'engager dans les activités suivantes en raison d'un manque de nourriture ou du manque d'argent pour en acheter ? (Plusieurs raisons possibles – Lister toutes les modalités codifiées ci-dessous).

1 = Oui, j'ai utilisé cette stratégie au cours des 30 derniers jours

2 = Non car je n'ai pas manqué de nourriture

3 = Non, car j'ai déjà utilisé cette stratégie, ou je me suis déjà engagé dans cette activité et je ne peux pas continuer à le faire.

4 = N/A (Non Applicable)

N° d'ordre	Stratégies	Code
01	Vendre plus d'animaux que d'habitude sur une base durable	__
02	Réduire les dépenses de santé et/ou d'éducation	__
03	Réduire les dépenses de soutien à la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	__
04	Emprunter de l'argent pour acheter de la nourriture	__
05	Dépenser l'épargne du ménage	__
06	Vendre de manière non durable le bétail (niveau de vente élevé, vente inhabituelle de jeunes femelles reproductrices)	__

07	Vendre des biens productifs ou actifs du ménage	__
08	Retirer les enfants de l'école	__
09	Vendre tout le bétail	__
10	Vendre des terres de culture agro-sylvo-pastorale	__
11	Migration entière du ménage	__
12	Envoyer des membres des ménages mendiés	__

NB : Pour toutes ces stratégies d'adaptation, on veillera à ce que le lien avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle soit clairement établi et que la période de rappel soit les 30 derniers jours précédant l'enquête.

Q503. Echelle domestique de la faim (HHS)

Question	Réponse	Code
Au cours des 4 dernières semaines (30 derniers) jours, n'y avait-il aucun aliment à manger à la maison, de quelque nature que ce soit à cause de manque de ressources ?	0. Non 1. Oui __	1. Rarement (1 à 2 fois) 2. Parfois (3 à 10 fois) 3. Souvent (plus que 10 fois) __
Au cours des 4 dernières semaines (30 derniers) jours, étiez-vous ou tout membre de votre ménage obligé de dormir affamer le soir par ce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?	0. Non 1. Oui __	1. Rarement (1 à 2 fois) 2. Parfois (3 à 10 fois) 3. Souvent (plus que 10 fois) __
Au cours des 4 dernières semaines (30 derniers) jours, avez-vous ou tout membre de votre ménage passé un jour et une nuit entière sans rien manger par ce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?	0. Non 1. Oui __	1. Rarement (1 à 2 fois) 2. Parfois (3 à 10 fois) 3. Souvent (plus que 10 fois) __

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
PRIMATURE

CABINET DU PREMIER MINISTRE



LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, C'EST AGIR MAINTENANT !

Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
Point E, Rue de Fatick x Bd du Sud, Immeuble Abdoulaye Seck, 3, 4 & 5èmes étages
Dakar, BP 27 161, Tel: + 221 33 865 30 35, mail: SE-CNSA@SE-CNSA.sn